Coopérative Hydro Embrun Inc.

RAPPORT ANNUEL 2021

COOPÉRATIVE HYDRO EMBRUN INC.

RAPPORT ANNUEL 2021

821, RUE NOTRE-DAME, BUREAU 200, EMBRUN (ONTARIO) K0A 1W1

HEURES D'ACCUEIL

Lundi	9 h à 17 h
Mardi	9 h à 17 h
Mercredi	9 h à 17 h
Jeudi	9 h à 17 h
Vendredi	9 h à 17 h

SERVICE D'APPEL EN CAS DE PANNE DE COURANT
24 HEURES PAR JOUR

Téléphone :	613 443-5110
Télécopieur :	613 443-0495
Courriel :	info@hydroembrun.ca
Site Internet :	www.hydroembrun.ca
Page Facebook :	Coopérative Hydro Embrun

TABLE DES MATIÈRES

AVIS DE CONVOCATION 3

ADMINISTRATEURS POUR L'ANNÉE 2021 4

ORDRE DU JOUR 5

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE VIRTUELLE 2020 6

MESSAGE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 10

COMPARAISON DES TAUX RÉSIDENTIELS 12

DÉPENSES EN CAPITAL 13

HISTORIQUE DES COUTS D'ÉNERGIE 14

NOMBRE DE CLIENTS PAR COMPAGNIE DE DISTRIBUTION 15

COUT D'ÉNERGIE PAR COMPAGNIE DE DISTRIBUTION 17

FAITS SAILLANTS 2021 20

STATISTIQUES 22

RISTOURNES REMISES DEPUIS LA CRÉATION DE LA COOPÉRATIVE 23

BILAN SOCIAL 24

ÉTATS FINANCIERS 25

ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS – 2022 55

LES SERVICES DE LA COOPÉRATIVE 56

AVIS DE CONVOCATION

Par la présente, nous vous convoquons à l'assemblée générale annuelle **virtuelle** de la Coopérative Hydro Embrun Inc. qui se déroulera **le mercredi 20 avril 2022 à 19 h**. L'ordre du jour de la réunion se trouve ci-dessous.

Les membres pourront y participer à partir d'un appareil électronique de leur choix. Le lien Web pour se connecter à l'assemblée sera communiqué la semaine du 17 avril.

L'inscription préalable à l'assemblée est obligatoire. Veuillez remplir le formulaire d'inscription se trouvant au www.hydroembrun.ca d'ici le 15 avril ou nous appeler au 613 443-5110.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Michel Provost
Président

Jean Gauthier
Secrétaire

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Avis de convocation et quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 5 mai 2021
5. Rapport du conseil d'administration
6. Faits saillants, statistiques et bilan social de 2021
7. Rapport des vérificateurs
8. Nomination des vérificateurs
9. Rapport du directeur général
10. Ristourne aux membres
11. Élection d'un administrateur
12. Période de questions
13. Prix de participation
14. Clôture de l'assemblée

Les renseignements pertinents concernant les points ci-dessus se trouvent dans le rapport annuel 2021 sur notre site Web au www.hydroembrun.ca/information/rapport/.

ADMINISTRATEURS POUR L'ANNÉE 2021

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MICHEL PROVOST	Président	2022
JEAN GAUTHIER	Secrétaire	2023
JEAN MARTEL	Administrateur	2021
RACHELLE LAPLANTE	Administratrice	2023
FÉLIX LALONDE	Administrateur	2023

PERSONNEL

BENOIT LAMARCHE	Directeur général
BRIGITTE LAROCQUE	Coordinatrice administrative
LUC PRÉVOST	Agent de recouvrement/Service à la clientèle

ENTREPRENEUR DU SYSTÈME DE DISTRIBUTION

SPROULE POWERLINE

INGÉNIEUR

STANTEC CONSULTING GROUP

MEMBRES FONDATEURS

GEORGES CARDINAL

CAMILLE PICHÉ

JEAN MARTEL

JEAN-PAUL LAFRANCE

DIANE ROY

LUC BRUYÈRE

JEAN LESSARD

LUCIE LAPOINTE

PIERRE CARRIÈRE

ORDRE DU JOUR

1) Ouverture de la séance
2) Avis de convocation et quorum
3) Adoption de l'ordre du jour
4) Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 5 mai 2021
5) Rapport du conseil d'administration
6) Faits saillants, statistiques et bilan social de 2021
7) Rapport des vérificateurs
8) Nomination des vérificateurs
9) Rapport du directeur général
10) Ristourne aux membres
11) Élection d'un administrateur
12) Période de questions
13) Prix de participation
14) Clôture de l'assemblée

Procès-verbal
de l'assemblée générale annuelle virtuelle 2020
Coopérative Hydro Embrun Inc.

Embrun, le 5 mai 2021, 19 h

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Coopérative Hydro Embrun Inc. tenue en ligne le mercredi 5 mai, à 19 h.

Membres présents :
Brian McBain
Brigitte Larocque
Claire McArdle
Claude Gareau
Claude Clark
Denis Brisson
Diane Arcand
Diane Carrière
Éva Landry
Félix Lalonde
Francine Martel
Françoise Bourdeau
Jean Gauthier
Jean Martel
Jean-Maurice Gaudreau
Luc Bruyère
Mariette Perras
Marie-Claire Ivanski
Maurice Godard
Michel Provost
Oscar Forgues
Papeterie Germain Inc.
Patrick Therrien
Paul Roy
Pierre Carrière
Rachelle Laplante
Serge Marion

Autres participants :
Benoit Lamarche
Nikolas Desforges
Rachel Anne Normand
Megan Maisonneuve
Sylvain Levac
Luc Prévost

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 5. M. Jean Martel, président, souhaite la bienvenue aux sociétaires et aux invités et remercie les employés d'avoir déployé des efforts considérables pour faire en sorte qu'ait lieu cette 20e assemblée générale annuelle de façon virtuelle.

2. Avis de convocation et quorum

Le président invite le secrétaire, M. Jean Gauthier, à lire l'avis de convocation de l'assemblée générale annuelle de la Coopérative Hydro Embrun inc. Mme Megan Maisonneuve fait fonction de preneuse de notes.

Le secrétaire procède ensuite à la constatation du quorum. Le président confirme la présence de 27 sociétaires, dépassant le nombre requis de 15, et déclare l'assemblée dument constituée.

3. Adoption de l'ordre du jour

Le président donne la lecture de l'ordre du jour.

Sur la proposition de M. Serge Marion, appuyé par Mme Françoise Bourdeau, l'ordre du jour est adopté d'un commun accord.

4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 22 octobre 2020

Le président propose à l'assemblée d'omettre la lecture du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2020, puisqu'une copie se retrouve sur le site Web.

Sur la proposition de Mme Diane Carrière, appuyée par Mme Mariette Perras, l'omission de la lecture du procès-verbal est approuvée.

5. Rapport du conseil d'administration

Le président donne lecture du message du conseil d'administration figurant à la page 11 du rapport annuel et agissant à titre de rapport du président. Il souligne que la Coopérative est ouverte aux propositions d'investissement dans la communauté.

6. Faits saillants, statistiques et bilan social 2020

Le président invite le secrétaire à présenter les faits saillants de 2020. M. Gauthier lit les faits saillants. Puis, le président cède la parole à M. Michel Provost de sorte qu'il présente le bilan social de 2020. Le président convie par la suite le directeur général, M. Benoit Lamarche, à exposer les statistiques de 2020.

7. Rapport des vérificateurs

Le président invite M. Sylvain Levac, vérificateur associé de la firme BDO Dunwoody, à présenter le rapport des vérificateurs comme il apparait à la page 26 du rapport annuel. M. Sylvain Levac présente ainsi la page 31, soit l'état des résultats. Celui-ci procède au bilan, se retrouvant à la page 29 du rapport.

M. Denis Brisson propose d'accepter le rapport des vérificateurs de 2020. La proposition, appuyée par M. Félix Lalonde, est mise aux voix. Elle est adoptée à l'unanimité.

8. Nomination des vérificateurs

Le président informe l'assemblée que la Coopérative n'a reçu aucune proposition relativement à la nomination d'une nouvelle firme de vérificateurs. Par conséquent, il invite l'assemblée à proposer que la firme BDO Dunwoody agisse à titre de vérificateurs pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021.

M. Luc Bruyère propose que la firme BDO Dunwoody agisse à titre de vérificateurs pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021. La proposition appuyée par Mme Françoise

Bourdeau est adoptée collectivement.

9. Rapport du directeur général

Le président invite M. Lamarche à présenter le rapport du directeur général. M. Lamarche prend le temps de remercier ses collègues pour leur appui. Il présente ensuite le budget capital 2021. Enfin, il procède avec la présentation des couts d'énergie, effectifs dès le 1er mai 2021.

10. Ristourne aux membres

Le président fait la lecture d'une proposition issue de la réunion du conseil d'administration du 9 mars 2021, stipulant qu'une ristourne de 50 000,00 $, représentant 14,44 % des bénéfices nets avant impôts au 31 décembre 2020, soit distribuée aux membres de la Coopérative. Le montant de la ristourne représente 4,19 % des frais de distribution payés par les membres. Ce montant sera crédité sur les factures des clients.

11. Élection de deux administrateurs

Le président fait la lecture du rapport des mises en candidatures. Il précise que deux postes sont éligibles à élection et, en ce sens, la Coopérative a reçu, le 31 décembre 2020, les nominations de :

- M. Félix Lalonde, candidature proposée par Papetrie Germain Inc. et appuyée par M. Benoit Bruyère
- Mme Rachelle Laplante, candidature proposée par M. Claude Grégoire et appuyée par M. Oscar Forgues
- Mme Francine Martel, candidature proposée par M. Pierre Carrière et appuyée par Mme Claudette Doré.

Les candidats sont soumis à l'approbation des sociétaires lors de l'assemblée et s'adressent aux membres.

Le président alloue trente minutes pour la période de vote.

Les candidatures de M. Félix Lalonde et Mme Rachelle Laplante sont adoptées.

12. Période de questions

Le président invite l'assemblée à communiquer toute question, toute recommandation et tout désir ou projet souhaité.

M. Luc Bruyère demande quelle est la position de la Commission de l'énergie de l'Ontario versus la position des petites utilités. Le président précise que la Commission de l'énergie de l'Ontario n'a pas pris position par rapport aux petits distributeurs et qu'on devrait s'attendre à un consensus de leur part, dans les prochains mois.

Aucune autre question n'est posée.

13. Prix de participation

Le président procède au tirage des prix de présence, soit dix prix de 50 $ chacun, dont le montant sera crédité sur la facture des gagnants. Les gagnants sont les suivants :
M. Oscar Forgues
M. Maurice Godard
Mme Diane Carrière
M. Jean-Maurice Gaudreau
M. Claude Clark
Mme Diane Arcand
M. Félix Lalonde
M. Paul Roy
M. Serge Marion
Mme Francine Martel

14. Clôture de l'assemblée

Le directeur remercie encore une fois les employés de la Coopérative et M. Sylvain Levac de BDO, ainsi que Mme Rachel Anne Normand et M. Nikolas Desforges pour leur aide dans l'organisation de cette rencontre virtuelle. L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé à 20 h 49 par Mme Perras, appuyé par M. Paul Roy, que la séance soit levée.

15. Présentation : Coopérative d'énergie renouvelable d'Ottawa

Le président cède la parole à M. Alain Jegen afin que celui-ci puisse présenter la Coopérative d'énergie renouvelable d'Ottawa, ses réalisations et ses projets. M. Jegen en profite également pour informer les participants sur les tendances de l'énergie solaire en Ontario.

Jean Martel, président	Jean Gauthier, secrétaire

MESSAGE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au nom du conseil d'administration et des employés de la Coopérative Hydro Embrun Inc., je suis heureux de fournir à nos membres ce rapport annuel 2021.

Nous avons tous eu à faire face à plusieurs changements importants en 2021. D'abord, la COVID-19 a continué de perturber la vie de nos familles, de nos amis et de nos voisins. Comme individus, nous avons eu à nous adapter aux mesures sanitaires tout au long de l'année et faire des sacrifices personnels pour contenir le virus et protéger notre système de santé publique. Nous avons aussi observé des réalignements de politiques publiques et des mouvements sociaux de portée mondiale. L'économie canadienne s'est montrée fébrile dans le dernier quart de l'année avec une augmentation importante de l'inflation des prix.

La Coopérative a aussi subi des changements importants en 2021. En ce qui concerne la gouvernance, le conseil d'administration est passé de trois à cinq membres. Et, pour la première fois, une dame y siège. Nous espérons que ceci représente un début vers la parité et nous encourageons nos membres du genre féminin à prendre part à la direction de la Coopérative. La Coopérative Hydro Embrun Inc. existe depuis 21 années. Précédée par le *Police Village of Embrun Hydro System*, la Coopérative distribue l'électricité aux résidents d'Embrun depuis maintenant plus de 56 années.

Malgré les répercussions causées par la COVID-19 et l'inflation des prix, nous avons réussi une solide performance financière dans l'ensemble de nos activités en 2021. En fait, nous avons atteint le bénéfice net le plus élevé de notre histoire. Nous avons réalisé un bénéfice net de 306 894 $, généré un rendement des capitaux propres de 6 % et versé un dividende de 50 000 $ à nos membres. Nous avons fait des investissements en capital de plus de 220 000 $ afin de maintenir un service d'électricité fiable et d'améliorer notre efficacité. La majeure partie de cet investissement a été stimulée par notre plan de réseau de distribution 2018-2023 approuvé par la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO), y compris 181 500 $ pour remplacer les infrastructures vieillissantes et accroitre la résilience, et 38 500 $ pour répondre à la nouvelle demande. Grâce à ces améliorations et à d'autres améliorations apportées au réseau au cours des dernières années, nous avons maintenu un niveau élevé de fiabilité, obtenant la meilleure performance globale parmi nos pairs de l'industrie en Ontario.

En tant qu'organisme à esprit communautaire, nous avons maintenu notre engagement de longue date de soutenir un nombre d'initiatives locales par des dons de bienfaisances et des contributions financières.

Depuis les premiers mois de 2022 jusqu'au moment de la production de rapport, les perturbations mondiales ont continué, et continuent, d'avoir un impact sur nos vies. L'instabilité géopolitique et la guerre en Ukraine ont un impact négatif sur l'économie mondiale et domestique. Le problème de l'inflation des prix est encore plus complexe et difficile à contrôler par les banques centrales. Le prix des biens de bases augmente, et pour plusieurs de nos familles cela représente un fardeau additionnel à gérer. Votre conseil d'administration en est bien conscient. Nous nous concentrons sur une nouvelle période de planification pour les cinq prochaines années et un nouveau chapitre dans l'héritage de l'entreprise en matière de service à la clientèle et à la communauté. Nous avons d'ailleurs décidé de ne

pas augmenter nos taux de distribution en 2022. De plus, nous avons soumis une requête à la CEO pour mitiger les augmentations des taux de distribution de 2023 à 2028. Pour avoir accès à la demande détaillée, cliquez ici : https://www.oeb.ca/applications/applications-oeb/current-major-applications/eb-2022-0022.

Il n'y a aucun doute que de maintenir nos taux de distribution pour les prochaines années sera un défi pour le conseil d'administration et les employés, mais avec notre saine position financière actuelle et une gestion judicieuse des opérations, l'objectif est atteignable.

Je veux souligner l'excellent travail de nos trois employés : Benoit, Brigitte et Luc. Œuvrant dans une petite entreprise, ces personnes doivent parfois dépasser leur description de tâches et porter plusieurs chapeaux. Malgré les défis engendrés par la COVID-19, les employés ont été à la hauteur de l'occasion et ont démontré de l'engagement envers nos clients. Le bureau est demeuré ouvert et fonctionnel tout au long de l'année. Nous ne pourrions pas être plus fiers de leur professionnalisme, de leur résilience et de leur dévouement.

En terminant, aux noms des membres de la Coopérative et en mon nom personnel, je remercie M. Jean Martel qui prend sa retraite du conseil d'administration après plus de 23 années au service de la Coopérative et de ses membres. Jean a présidé plusieurs conseil d'administration et a mené plusieurs dossiers durant sa carrière, entre autres, la création de la Coopérative Hydro Embrun Inc, le changement de gestionnaires, l'ouverture des marchés de l'électricité et la construction d'un deuxième poste de distribution. Son intérêt envers sa communauté et son dévouement sont hors pair. Merci!

Au plaisir de vous servir au fil de la prochaine année!

Votre président,
Michel Provost
Coopérative Hydro Embrun Inc.

COMPARAISON DES TAUX RÉSIDENTIELS

Compagnie	Consommation kWh	Frais de distribution*	Efficience 2020**	Cout total de la facture***	Cout de service****
Hydro Hawkesbury 1er janvier 2022	**750**	**18,72 $**	**1**	**109,36 $**	**1er janvier 2018**
Ottawa River Power 1er mai 2021	**750**	**25,30 $**	**2**	**115,81 $**	**1er mai 2021 2021**
Ottawa Hydro 1er janvier 2022	**750**	**30,52 $**	**4**	**118,61 $**	**1er janvier 2021**
Renfrew Hydro 1er janvier 2022	**750**	**27,01 $**	**3**	**119,60 $**	**1er janvier 2017**
Coopérative Hydro Embrun 1er janvier 2022	**750**	**37,44 $**	**1**	**132,01 $**	**1er janvier 2018**
Hydro One Densité moyenne 1er janvier 2022	**750**	**36,86 $**	**4**	**134,69 $**	**1er janvier 2018**
Hydro 2000 1er mai 2021	**750**	**33,53 $**	**2**	**136,66 $**	**1er juillet 2020**

***Les frais de distribution sont les frais chargés par la compagnie locale de distribution.** Ces frais comprennent le frais fixes mensuels, le taux volumétrique de distribution et les dispositions de variances, s'il y a lieu.

******Le Rapport PEG – aout 2021 (Pacific Economics Group Research) est soumis à la Commission de l'énergie de l'Ontario annuellement pour démontrer l'efficacité des compagnies de distribution.

Le service public doit gérer efficacement ses couts de façon à s'assurer que ses clients obtiennent le meilleur service pour le tarif qu'ils paient. Les couts totaux du service public sont évalués dans le but de produire un classement unique de l'efficience. Le classement de l'efficience est divisé en cinq groupes définis en fonction de la valeur de la différence entre les couts réels et les couts prévus de chaque service public. Les distributeurs dont les couts réels sont inférieurs aux couts prévus sont considérés comme étant plus efficients.

***Le cout total de la facture comprend les frais d'énergie, les frais de livraison, les frais règlementés, les frais de disposition de variance, le rabais de la province et la TVH. (Source : Commission de l'énergie de l'Ontario)

****L'année du dernier cout de service de la compagnie de distribution.

Source : https://www.oeb.ca/consumer-information-and-protection/bill-calculator
7 mars 2022

DÉPENSES EN CAPITAL

	2017	2018	2019	2020	2021	
LOGICIELS	11 068,31 $	1 080,67 $	2 988,02 $	628,00 $	35 504,73 $	**51 269,73 $**
POSTES ÉLECTRIQUES	-	6 900,00 $	-	-	-	**6 900,00 $**
ÉQUIPEMENT DES POSTES ÉLECTRIQUES	1 539 093,69 $	935,00 $	40 676,74 $	-	-	**1 580 705,43 $**
REMPLACEMENT POTEAUX	-	47 975,00 $	2 500,00 $	16 425,46 $	31 527,52 $	**98 427,52 $**
CONDUCTEURS AÉRIENS, DISPOSITIFS	90 513,00 $	20 180,94 $	38 774,50 $	-	5 615,00 $	**155 083,44 $**
CONDUCTEURS SOUTERRAINS, DISPOSITIFS	-	17 800,00 $	2 360,20 $	131 936,00 $	2 565,00 $	**154 661,20 $**
TRANSFORMATEURS DE BASSE TENSION	25 940,25 $	91 267,00 $	68 079,58 $	138 812,00 $	97,309,59 $	**421 408,42 $**
NOUVEAUX SERVICES POUR LES CLIENTS	67 017,55 $	20 818,50 $	23 364,00 $	31 633,00 $	38 580,06 $	**181 413,11 $**
COMPTEURS	15 232,53 $	17 551,77 $	16 371,94 $	8 943,00 $	12 092,51 $	**70 191,75 $**
MOBILIERS DE BUREAU ET ÉQUIPEMENT	700,60 $	2 772,49 $	908,54 $	3 431,00 $	75,00 $	**7 887,63 $**
MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENT POUR ORDINATEUR	1 340,08 $	-	4 597,94 $	617,00 $	-	**6 555,02 $**
CONTRIBUTIONS ET SUBVENTIONS	**(75 884,00) $**	**(60 244,54) $**	**(11 125,00) $**	**(240 151,00) $**	**(3 148,05) $**	**(390 552,59) $**
	1 675 022,01 $	**167 036,83 $**	**189 496,46 $**	**92 274,00** $	**220 121,36 $**	**2 343 950,66 $**

HISTORIQUE DES COUTS D'ÉNERGIE

Consommation mensuelle : 750 kW

Année	Prix fixe	Prix volumétrique	Total de la facture en pourcentage	Total de la facture en argent	Modifications en valeur financière	Processus	Frais de distribution
2022	37,44 $	0,0000 $	5,78 %	132,01 $	7,22 $	IRM	37,44 $
2021	37,44 $	0,0000 $	(3,92 %)	124,79 $	(4,89 $)	IRM	37,44 $
2020	36,63 $	0,0000 $	2,36 %	129,68 $	2,99 $	IRM	36,63 $
2019	32,11 $	0,0032 $	2,67 %	126,69 $	3,30 $	IRM	34,51 $
2018	27,84 $	0,0064 $	7,15 %	123,39 $	8,23 $	Cout du service	32,64 $

Analyse

2018-2019 : Augmentation de 3,30 $ de la facture totale

- On a ajouté une disposition de variance représentant 1,44 $.
- On a aussi noté une augmentation mensuelle de 1,87 $ sur les taux de distribution.

2019-2020 : Augmentation de 2,99 $ de la facture totale

- Une augmentation mensuelle de 2,12 $ sur le taux de distribution.

2020-2021 : Dimunition de (4,89 $) de la facture totale

- Une augmentation mensuelle de 0,81 $ sur le taux de distribution.

2021-2022 : Augmentation de 7,89 $ de la facture totale

- L'augmentation d'une disposition de variance de 4,05 $.
- Le rabais du programme ontarien est passé de -33,2 % à -17 %.
- Aucune augmentation mensuelle sur le taux de distribution.

NOMBRE DE CLIENTS PAR COMPAGNIE DE DISTRIBUTION

Hydro One Network Inc. (Urban Density)	1 361 102
Alectra Utilities Corporation	1 062 040
Toronto Hydro Electrical System Ltd.	779 176
Hydro Ottawa Limited	346 347
Elixon Energy Inc	169 489
London Hydro	162 140
Kitchener-Wilmot Hydro Inc.	99 026
Enwin Utilities Ltd	90 104
Oakville Hydro Distribution Inc	74 001
Burlington Hydro Inc.	68 568
Energy + Inc.	67 303
Entregus Powerlines Inc.	60 587
Oshawa PUC Networks Inc.	59 486
Waterloo North Hydro Inc.	58 438
Niagara Peninsula Energy Inc.	56 973
Synergy North Corporation	56 887
Greater Sudbury Hydro Inc.	47 865
Newmarket - Tay Power Distribution	44 187
Milton Hydro Distribution Inc.	41 221
Brantford Hydro Inc.	40 662
Peterborough Distribution Inc.	37 467
Bluewater Power Distribution Corp	36 916
PUC Distribution Inc.	33 751
Essex Powerline Corporation	30 661
Canadian Niagara Power Inc.	29 718
Kingston Hydro Corporation	27 718
North Bay Hydro Distribution Ltd	24 290
Welland Hydro Electrical System Corp	24 054
Westario Power Inc.	23 953
ERTH Power Corporation	23 547
Halton Hills Hydro	22 564
Festival Hydro	21 654
Inpower Corporation	19 281
EPCOR Electricity Distribution Ontario Inc.	18 203
Orillia Power Distribution Corp	14 552
Wasaga Distribution Inc.	14 238
Lakeland Power Distribution	13 936
Orangeville Hydro Ltd.	12 697
E.L.K. Energy Inc.	12 611

Algoma Power Inc.	12 124
Grimsby Power Inc.	11 684
Ottawa River Power Corp	11 442
Lakefront Utilities Inc.	10 639
Niagara on the Lake Hydro Inc.	9 632
Tillsonburg Hydro Inc.	7 719
Centre Wellington Hydro	7 283
Northern Ontario Wires Inc.	5 929
Rideau St. Lawrence Distribution Inc.	5 899
Hydro Hawkesbury Inc.	5 474
Renfrew Hydro Inc.	4 345
Fort Frances Power	3 761
Espanola Regional Hydro	3 328
Sioux Lookout Hydro Inc.	2 841
Hearst Power Distribution Ltd	2 659
Coopérative Hydro Embrun Inc.	2 409
Atikokan Hydro Inc.	1 627
Hydro 2000 Inc.	1 273
Chapleau Public Utilities	1 223

Source : Commission de l'énergie de l'Ontario (annuaire au 31 décembre 2021, publié le 10 septembre 2021). En ligne : https://www.oeb.ca/oeb/_Documents/RRR/2020_Yearbook_of_Electricity_Distributors.pdf.

COUT D'ÉNERGIE PAR COMPAGNIE DE DISTRIBUTION

Le prix total comprend les composantes suivantes :

- Cout de l'énergie
- Cout de livraison
- Cout règlementé
- Disposition de variances
- Rabais remis de la province
- TVH

Source : Commission de l'énergie de l'Ontario (7 mars 2021).
En ligne : https://www.oeb.ca/fr/consommateurs/calculatrice-de-facture

Remarque : Le prix total de chaque compagnie de distribution est basé sur les taux effectifs en vigueur au 1er janvier 2021 et au 1er mai 2021.

Compagnie de distribution	Prix total pour 750 kWh
Hydro One Network Inc. R2	139,16 $ janv.
Inpower Corporation	137,95 $ janv.
Algoma Power Inc.	137,08 $ janv.
Hydro 2000 Inc.	136,66 $ mai
Wellington North Power Inc.	136,24 $ mai
Hydro One Network Inc.(Medium Density) R1	134,69 $ janv.
Hydro One Network Inc. (Urban Density)	134,46 $ janv.
Espanola Regional Hydro	132,96 $ janv.
Halton Hills Hydro	132,16 $ mai
Coopérative Hydro Embrun Inc.	132,01 $ janv.
Atikokan Hydro Inc.	131,09 $ mai
Toronto Hydro Electrical System Ltd.	130,87 $ janv.
Northern Ontario Wires Inc.	128,85 $ mai
Niagara Peninsula Energy Inc	128,56 $ mai
Hydro One — Haldimand County Hydro	128,36 $ mai
Hydro One — Norfolk Power Distribution	128,30 $ mai
Sioux Lookout Hydro Inc.	127,91 $ mai
Chapleau Public Utilities	127,60 $ mai
—Newmarket Tay Power Distribution— Former Midland Power	127,55 $ mai
Lakeland Power Distribution	127,45 $ mai
Westario Power Inc.	125,78 $ janv.

North Bay Hydro Distribution Ltd	123,82 $ mai
Bluewater Power Distribution Corp	124,82 $ mai
Oakville Hydro Distribution Inc	123,58 $ janv.
ERTH Power Corporation-Goderich	123,53 $ mai
ERTH Power Corporation Main Zone	123,53 $ mai
Rideau St.Lawrence Distribution Inc.	123,53 $ mai
Centre Wellington Hydro	123,53 $ janv.
Greater Sudbury Hydro Inc.	122,71 $ mai
Hydro One — Woodstock Hydro Services	122,50 $ mai
Fort Frances Power	122,24 $ mai
Essex Powerline Corporation	122,18 $ mai
Alectra Uitilities— Guelph Zone	121,66 $ janv.
Milton Hydro Distribution Inc.	121,50 $ mai
Waterloo North Hydro Inc.	121,43 $ janv.
Hearst Power Distribution Ltd	121,25 $ mai
Welland Hydro Electrical System Corp	120,83 $ mai
EPCOR Electricity Distribution Ontario Inc.	120,59 $ mai
Kingston Hydro Corporation	120,26 $ janv.
Alectra Uitilities—Horizon Zone	120,23 $ janv.
Alectra Uitilities-Enersource Zone	120,09 $ janv.
Newmarket - Tay Power Distribution - Former – Newmarket	119,94 $ mai
Orangeville Hydro Ltd.	119,78 $ mai
Burlington Hydro Inc.	119,65 $ mai
Entregus Powerline—St-Thomas	119,62 $ janv.
Renfrew Hydro Inc.	119,60 $ janv.
Festival Hydro	119,56 $ janv.
PUC Distribution Inc.	119,43 $ mai
Wasaga Distribution Inc.	119,41 $ mai
Brantford Power Inc.	119,13 $ janv.
Tillsonburg Hydro Inc.	119,06 $ mai
Grimsby Power Inc.	118,95 $ janv.
Synergy North Corp-Kenora Rate Zone	118,70 $ mai
Hydro Ottawa Limited	118,61 $ janv.
E.L.K. Energy Inc.	117,96 $ mai
Entregus Powerline—Main Rate Zone	117,81 $ mai
Alectra Uitilities-Brampton Zone	117,66 $ janv.
Enwin Utilities Ltd	117,38 $ mai
Energy Plus Inc.	117,10 $ mai
London Hydro	116,59 $ mai

Alectra Uitilities—PowerStream Zone	116,49 $ janv.
Ottawa River Power Corp	115,81 $ mai
Hydro One Former Peterborough Distribution Inc.	115,37 $ mai
Synergy North Corp—Thunder Bay Zone	115,22 $ mai
Niagara on the Lake Hydro Inc	115,07 $ mai
Lakefront Utilities Inc.	114,32 $ janv.
Hydro One Former Orillia Power Distribution Corp	113,94 $ mai
Kitchener-Wilmot Hydro Inc.	113,18 $ janv.
Hydro Hawkesbury Inc.	109,36 $ janv.

FAITS SAILLANTS 2021

Janvier : La Coopérative fait une remise de 107 000,00 $ sur le prêt bancaire à la Caisse Nouvel Horizon.

Le montant initial du prêt était de 714 242,61 $. Le montant restant à payer au 31 janvier 2021 est de 161 942,17 $.

M. Jean Gauthier est nommé administrateur par le conseil d'administration pour un terme de trois ans en accord avec les règlements administratifs de la Coopérative.

Février : Le directeur général présente les budgets d'exploitation et capitaux pour l'année 2021.

La firme Impeka est retenue pour l'élaboration d'un nouveau site Web.

Mars : La firme Honeywell mentionne que le logiciel AMI aura une mise à jour. Ce logiciel permet de faire la lecture aux clients de la Coopérative. Le cout de cet investissement est de 28 492,00 $.

La Coopérative renouvèle son contrat avec la firme Tandem Energy Services. Cette firme se spécialise dans le domaine de la règlementation.

Avril : L'équipe prépare le budget d'exploitation et capital pour le prochain cout de service de la Coopérative pour l'année 2023.

Mai : La deuxième réunion annuelle virtuelle de la Coopérative a lieu. Lors de cette 20e assemblée, une ristourne de 50 000,00 $ est remise aux membres.

Madame Rachelle Laplante et M. Félix Lalonde sont élus pour un terme de trois ans en tant qu'administrateurs.

L'association Electricity Distributors Association reconnait M. Pierre Carrière pour ces 42 années de loyaux services à la Coopérative Hydro Embrun Inc.

Juin : La firme CWB Group produit un rapport sur l'audit dans lequel elle stipule que la Coopérative est en conformité avec le règlement « Ontario Regulation 22/04 ».

Juillet : Le nouveau site Web de la Coopérative, réalisé par la firme Impeka, est en ligne.

Le conseil d'administration décide, pour le moment, de laisser le budget d'exploitation 2023 au montant initial de 757 198,00 $ ainsi que le budget capital d'une somme de 142 100,00 $.

Aout : La Coopérative Hydro Embrun soumet une requête auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario pour ses taux de distribution effectifs le 1er janvier 2022.

Le conseil d'administration décide de ne pas appliquer l'augmentation du cout de la vie dans cette requête.

M. Michel Provost est nommé président du conseil d'administration pour l'année 2021 en remplacement de M. Jean Martel qui a occupé ce poste pendant 23 années.

Septembre : Hydro One soumet une requête auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario pour un amendement au territoire concernant une subdivision de la compagnie 1437137 Ontario Inc.

Hydro One produit un rapport d'évaluation pour la région du Saint-Laurent dont fait partie la Coopérative. Ce rapport énumère les points suivants :

- Examiner et réaffirmer les besoins/plans dans le rapport précédent.
- Identifier et évaluer la capacité du système, la fiabilité, les opérations et les besoins en infrastructures vieillissantes dans la région.
- Élaborer des options pour répondre aux besoins ou recommander les besoins qui nécessitent une évaluation plus approfondie ou une coordination régionale.

Octobre : Hydro One soumet auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario une requête pour un amendement au territoire.

L'on discute de deux parcelles de terrain concernant un amendement de territoire possible.

Novembre : On renouvèle l'assurance collective des employés.

La Coopérative est choisie par la Commission de l'énergie de l'Ontario pour soumettre son cout de service simplifié pour les petites compagnies de distribution. La Coopérative sera la première dans l'industrie à le faire.

Décembre : La Commission de l'énergie de l'Ontario approuve les taux de la Coopérative qui seront en vigueur le 1er janvier 2022.

Après 25 ans au sein du conseil d'administration, M. Jean Martel se retire comme membre du conseil d'administration.

On passe à la mise en nomination d'un poste d'administrateur pour un terme de trois ans. La Coopérative reçoit une nomination au 31 décembre 2021.

En bref…

- 62 nouveaux points de service sont branchés au système de distribution de la Coopérative.

- La Coopérative collabore étroitement avec les compagnies de distribution suivantes :
  - Hydro 2000
  - Hawkesbury Hydro
  - Ottawa River Power Corporation
  - Hearst Distribution Company

- En date du 31 décembre 2021, la Coopérative compte 1610 membres, une augmentation de 42 membres.

STATISTIQUES

Kilowattheures vendus en 2021

CLASSE	KILOWATTHEURES VENDUS	NOMBRE DE COMPTEURS	REVENU PAR CLASSE	% DU REVENU TOTAL
RÉSIDENTIELLE	21 654 999	2 273	1 003 671,71 $	82,1 %
COMMERCIALE >50kW	3 959 238	9	58 688,07 $	4,8 %
COMMERCIALE <50kW	4 350 730	163	124 928,50 $	10,2 %
LUMIÈRES DE RUES	214 544	1	29 377,41 $	2,4 %
CLIENTS SANS COMPTEUR	93 084	17	5 991,36 $	0,5 %
TOTAL	30 272 595	2 463	1 222 657,05 $	100 %

RISTOURNES REMISES DEPUIS LA CRÉATION DE LA COOPÉRATIVE

ANNÉE	RISTOURNES
2001	8 025,00 $
2002	53 250,00 $
2003	31 350,00 $
2004	16 820,00 $
2005	12 775,00 $
2006	0,00 $
2007	34 155,00 $
2008	22 370,00 $
2009	24 610,00 $
2010	19 705,00 $
2011	24 018,00 $
2012	55 915,00 $
2013	42 870,00 $
2014	21 935,00 $
2015	20 000,00 $
2016	20 000,00 $
2017	0,00 $
2018	35 000,00 $
2019	45 000,00 $
2020	50 000,00 $
2021	50 000,00 $
TOTAL	587 798,00 $

BILAN SOCIAL

La collectivité
Après 21 ans, la Coopérative Hydro Embrun Inc. réussit très bien malgré tous les changements de l'industrie. Les usagers qui désirent devenir membres le deviennent moyennant une contribution de 10,00 $.

Le conseil d'administration
Les administrateurs de la Coopérative ont protégé les champs d'intérêt de leurs clients en 2021 en suivant tous les changements dans l'industrie de l'électricité. Ils ont été leur voix dans les diverses décisions prises durant les réunions mensuelles et les réunions à l'extérieur.

La participation des membres aux bénéfices
Une ristourne de 50 000,00 $, représentant 14,98 % des bénéfices nets avant impôt au 31 décembre 2021, sera distribuée aux membres de la Coopérative. Le montant de la ristourne représente 6,40 % des frais de distribution payés par les membres. Ce montant sera crédité sur les factures des clients.

Les frais de service
Chaque année, le conseil d'administration révise les frais de service. Pour obtenir de plus amples informations à leur sujet, les clients peuvent communiquer avec le bureau pendant les heures d'ouverture.

Le développement des ressources humaines
Le conseil d'administration a participé à des réunions afin de se tenir à jour sur les derniers développements de l'industrie. Les employés ont participé à diverses formations sur des logiciels.

Le développement communautaire
La Coopérative a fait des dons de 2 425,00 $ et a participé aux organismes locaux suivants :

- Hôpital Montfort	1 000,00 $
- La Maison des Arts	500,00 $
- Bourse d'études secondaires d'Embrun	300,00 $
- Amies pour la vie	150,00 $
- Club Richelieu d'Embrun	125,00 $
- La Chambre de commerce	100,00 $
- Groupe Action pour l'enfant	100,00 $
- Fondation du rein	75,00 $
- Fondation du cœur	75,00 $

En résumé…
Ce bilan démontre que la Coopérative a contribué activement au progrès de la collectivité.

ÉTATS FINANCIERS

Embrun Hydro Cooperative Inc.

Financial Statements

For the year ended December 31, 2021

Coopérative Hydro Embrun inc.

États financiers

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

Index | Table des matières

Independent Auditor's Report	2 - 4	Rapport de l'auditeur indépendant
Financial Statements		États financiers
Statement of Financial Position	5	État de la situation financière
Statement of Changes in Members' Equity	6	État des variations des capitaux propres
Statement of Comprehensive Income	7	État du résultat global
Statement of Cash Flows	8	État des flux de trésorerie
Notes to the Financial Statements	9 - 30	Notes aux états financiers

Tél./Tel: 613-443-5201
Téléc./Fax: 613-443-2538
www.bdo.ca

BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L./LLP
991 chemin Limoges Road
C.P./PO Box 128
Embrun ON K0A 1W0 Canada

Independent Auditor's Report

To the members of Embrun Hydro Cooperative Inc.

Opinion
We have audited the financial statements of Embrun Hydro Cooperative Inc. (the Cooperative), which comprise the statement of financial position as at December 31, 2021, and the statements of comprehensive income, changes in member's equity and cash flows for the year then ended, and notes to the financial statements, including a summary of significant accounting policies.

In our opinion, the accompanying financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Cooperative as at December 31, 2021, and its financial performance and its cash flows for the year then ended in accordance with International Financial Reporting Standards.

Basis for Opinion
We conducted our audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Our responsibilities under those standards are further described in the *Auditor's Responsibilities for the Audit of the Financial Statements* section of our report. We are independent of the Cooperative in accordance with the ethical requirements that are relevant to our audit of the financial statements in Canada, and we have fulfilled our other ethical responsibilities in accordance with these requirements. We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion.

Responsibilities of Management and Those Charged with Governance for the Financial Statements
Management is responsible for the preparation and fair presentation of these financial statements in accordance with International Financial Reporting Standards, and for such internal control as management determines is necessary to enable the preparation of financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la Coopérative Hydro Embrun inc.

Opinion
Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Coopérative Hydro Embrun inc. (la « Coopérative »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2021, et les états du résultat global, de la variation des capitaux propres et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Coopérative au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière.

Fondement de l'opinion
Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Coopérative conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L./LLP, une société canadienne à responsabilité limitée/société en nom collectif à responsabilité limitée, est membre de BDO International Limited, société de droit anglais, et fait partie du réseau international de sociétés membres indépendantes BDO.

BDO Canada LLP, a Canadian limited liability partnership, is a member of BDO International Limited, a UK company limited by guarantee, and forms part of the international BDO network of independent member firms.

Independent Auditor's Report

In preparing the financial statements, management is responsible for assessing the Cooperative's ability to continue as a going concern, disclosing, as applicable, matters related to going concern and using the going concern basis of accounting unless management either intends to liquidate the Cooperative or to cease operations, or has no realistic alternative but to do so.

Those charged with governance are responsible for overseeing the Cooperative's financial reporting process.

Auditor's Responsibilities for the Audit of the Financial Statements
Our objectives are to obtain reasonable assurance about whether the financial statements as a whole are free from material misstatement, whether due to fraud or error, and to issue an auditor's report that includes our opinion. Reasonable assurance is a high level of assurance, but is not a guarantee that an audit conducted in accordance with Canadian generally accepted auditing standards will always detect a material misstatement when it exists. Misstatements can arise from fraud or error and are considered material if, individually or in the aggregate, they could reasonably be expected to influence the economic decisions of users taken on the basis of these financial statements.

As part of an audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards, we exercise professional judgment and maintain professional skepticism throughout the audit. We also:

- Identify and assess the risks of material misstatement of the financial statements, whether due to fraud or error, design and perform audit procedures responsive to those risks, and obtain audit evidence that is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion. The risk of not detecting a material misstatement resulting from fraud is higher than for one resulting from error, as fraud may involve collusion, forgery, intentional omissions, misrepresentations, or the override of internal control.

Rapport de l'auditeur indépendant

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Coopérative à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Coopérative ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Coopérative.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L./LLP, une société canadienne à responsabilité limitée/société en nom collectif à responsabilité limitée, est membre de BDO International Limited, société de droit anglais, et fait partie du réseau international de sociétés membres indépendantes BDO.

BDO Canada LLP, a Canadian limited liability partnership, is a member of BDO International Limited, a UK company limited by guarantee, and forms part of the international BDO network of independent member firms.

Independent Auditor's Report

- Obtain an understanding of internal control relevant to the audit in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the Cooperative's internal control.
- Evaluate the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates and related disclosures made by management.
- Conclude on the appropriateness of management's use of the going concern basis of accounting and, based on the audit evidence obtained, whether a material uncertainty exists related to events or conditions that may cast significant doubt on the Cooperative's ability to continue as a going concern. If we conclude that a material uncertainty exists, we are required to draw attention in our auditor's report to the related disclosures in the financial statements or, if such disclosures are inadequate, to modify our opinion. Our conclusions are based on the audit evidence obtained up to the date of our auditor's report. However, future events or conditions may cause the Cooperative to cease to continue as a going concern.
- Evaluate the overall presentation, structure and content of the financial statements, including the disclosures, and whether the financial statements represent the underlying transactions and events in a manner that achieves fair presentation.

We communicate with those charged with governance regarding, among other matters, the planned scope and timing of the audit and significant audit findings, including any significant deficiencies in internal control that we identify during our audit.

BDO Canada LLP

Chartered Professional Accountants,
Licensed Public Accountants

Embrun, Ontario
March 18, 2022

Rapport de l'auditeur indépendant

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Coopérative;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Coopérative à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Coopérative à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

BDO Canada s.r.l./LLP

Comptables professionnels agréés,
experts-comptables autorisés

Embrun (Ontario)
Le 18 mars 2022

BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L./LLP, une société canadienne à responsabilité limitée/société en nom collectif à responsabilité limitée, est membre de BDO International Limited, société de droit anglais, et fait partie du réseau international de sociétés membres indépendantes BDO.

BDO Canada LLP, a Canadian limited liability partnership, is a member of BDO International Limited, a UK company limited by guarantee, and forms part of the international BDO network of independent member firms.

Embrun Hydro Cooperative Inc.
Statement of Financial Position
December 31

Coopérative Hydro Embrun inc.
État de la situation financière
31 décembre

	2021	2020	
Asset			**Actif**
Cash	**$ 1,713,833**	$ 1,645,999	Encaisse
Accounts receivable (Note 6)	**384,737**	603,617	Débiteurs (Note 6)
Unbilled service revenue (Note 6)	**459,967**	562,887	Produits provenant de services non facturés (Note 6)
Payments in lieu of taxes receivables (Note 7)	**-**	3,637	Paiements tenant lieu d'impôts à recevoir (Note 7)
	2,558,537	2,816,140	
Property and equipment (Note 4)	**5,809,466**	5,807,334	**Immobilisations corporelles** (Note 4)
Total Assets	**8,368,003**	8,623,474	**Total des actifs**
Regulatory deferral account debit balances and related deferred tax (Note 3)	**161,802**	144,332	**Soldes débiteurs de comptes de report réglementaires et d'impôt différé connexe** (Note 3)
Total Assets and Regulatory Deferral Account Debit Balances	**$ 8,529,805**	$ 8,767,806	**Total des actifs et soldes débiteurs des comptes de report réglementaires**
Liabilities and Members' Equity			**Passifs et capitaux propres**
Liabilities			**Passifs**
Accounts payable and accrued liabilities	**$ 1,079,669**	$ 1,253,334	Créditeurs et frais courus
Payments in lieu of taxes payable (Note 7)	**2,768**	-	Paiements tenant lieu d'impôt à payer (Note 7)
Deferred revenues	**-**	28,982	Produits reportés
Patronage payable	**50,000**	50,000	Ristournes à payer
Current portion of long-term debt (Note 9)	**56,281**	51,535	Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (Note 9)
	1,188,718	1,383,851	
Contributions in aid of construction (Note 5)	**1,486,368**	1,533,339	**Apports affectés à la construction** (Note 5)
Customer deposits (Note 6)	**21,850**	19,800	**Dépôts de clients** (Note 6)
Long-term debt (Note 9)	**85,483**	251,729	**Dette à long terme** (Note 9)
Deferred taxes	**84,389**	70,447	**Impôt différé**
Total Liabilities	**2,866,808**	3,259,166	**Total des passifs**
Contract and lien (Note 11)			**Contrat et privilège** (Note 11)
Commitments (Note 14)			**Engagements** (Note 14)
Members' Equity			**Capitaux propres**
Share capital (Note 8)	**16,100**	15,680	Capital-actions (Note 8)
Retained earnings	**2,668,281**	2,361,387	Bénéfices non répartis
Contributed surplus	**2,862,994**	2,862,994	Surplus d'apport
Total Members' Equity	**5,547,375**	5,240,061	**Total des capitaux propres**
Total Liabilities and Members' Equity	**8,414,183**	8,499,227	**Total des passifs et capitaux propres**
Regulatory deferral account credit balances and related deferred tax (Note 3)	**115,622**	268,579	**Soldes créditeurs de comptes de report réglementaires et d'impôt différé connexe** (Note 3)
Total Liabilities, Members' Equity and Regulatory Deferral Account Credit Balances	**$ 8,529,805**	$ 8,767,806	**Total des passifs, des capitaux propres et des soldes créditeurs de comptes de report réglementaires**

Signed on behalf of the Board of Directors' by:

Signé au nom du conseil d'administration:

Director _____ Administrateur

Director _____ Administrateur

Director _____ Administrateur

The notes are an integral part of these financial statements.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

5

Embrun Hydro Cooperative Inc.
Statement of Changes in Members' Equity
For the year ended December 31

Coopérative Hydro Embrun inc.
État des variations des capitaux propres
Pour l'exercice clos le 31 décembre

	Share Capital / Capital-actions	Retained Earnings / Bénéfices non répartis	Contributed Surplus / Surplus d'apport	Total / Total	
Balance at January 1, 2020	$ 15,420	$ 2,090,934	$ 2,862,994	$ 4,969,348	**Solde au 1 janvier 2020**
Profit for the year and net movements in regulatory deferral account balances	-	270,453	-	270,453	Résultat pour l'exercice et mouvement net des soldes de comptes de report réglementaires
Net variation of share-capital	260	-	-	260	Variation nette du capital-actions
December 31, 2020	15,680	2,361,387	2,862,994	5,240,061	**31 décembre 2020**
Profit for the year and net movements in regulatory deferral account balances	-	306,894	-	306,894	Résultat pour l'exercice et mouvement net des soldes de comptes de report réglementaires
Net variation of share-capital	420	-	-	420	Variation nette du capital-actions
December 31, 2021	**$ 16,100**	**$ 2,668,281**	**$ 2,862,994**	**$ 5,547,375**	**31 décembre 2021**

The notes are an integral part of these financial statements.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

6

Embrun Hydro Cooperative Inc.
Statement of Comprehensive Income
For the year ended December 31

Coopérative Hydro Embrun inc.
État du résultat global
Pour l'exercice clos le 31 décembre

	2021	2020	
Revenues			**Produits**
Electricity Sales	$ 3,992,872	$ 4,487,602	Électricité
Distribution	1,231,410	1,192,379	Distribution
Other revenues (Note 12)	75,303	126,204	Autres produits (Note 12)
	5,299,585	5,806,185	
Expenses			**Charges**
Advertising and promotion	8,395	8,805	Publicité et promotion
Amortization of property and equipment (Note 4)	221,032	216,689	Amortissement des immobilisations corporelles (Note 4)
Bad debts	9,000	13,335	Mauvaises créances
Customer billing	99,591	90,829	Facturation des clients
Energy purchases	3,992,872	4,487,602	Achats en énergie
Insurance	7,798	7,430	Assurance
Membership fees	6,900	6,485	Frais d'associations
Office	26,038	26,697	Frais de bureau
Professional fees	100,330	111,642	Frais professionnels
Programs	-	51,510	Programmes
Rent	16,800	16,800	Loyer
Repairs and maintenance of network	91,846	101,625	Entretien et réparations du réseau
Salaries and benefits - Directors	43,348	50,337	Salaires et avantage sociaux - Administrateurs
Salaries and benefits - Employees (Note 10)	281,224	282,697	Salaires et avantage sociaux - Employés (Note 10)
Telephone	12,395	12,511	Téléphone
Travel	5,240	7,569	Voyagement
Patronage	50,000	50,000	Ristournes
	4,972,809	5,542,563	
Income from operating activities	326,776	263,622	**Produits provenant des activités d'exploitation**
Finance income	16,400	17,331	**Produits financiers**
Finance cost	(9,502)	(13,063)	**Frais financiers**
Gain on disposal of property and equipment	-	28,405	**Gain sur disposition d'immobilisations corporelles**
Income before provision for payment in lieu of taxes	333,674	296,295	**Résultat avant provision pour paiement tenant lieu d'impôts**
Provision for payment in lieu of taxes			**Provision pour paiement tenant lieu d'impôts**
Current (Note 7)	26,780	25,842	Exigible (Note 7)
Deferred	13,942	14,505	Différé
	40,722	40,347	
Profit for the year before net movements in regulatory deferral account balances	292,952	255,948	**Résultat pour l'exercice avant le mouvement net des soldes de comptes de report réglementaires**
Net movement in regulatory deferral account balances related to profit or loss and the related deferred tax movement	13,942	14,505	Mouvement net des soldes de comptes de report réglementaires lié aux produits et aux charges et de l'impôt différé connexe
Profit for the year and net movements in regulatory deferral account balances	$ 306,894	$ 270,453	**Résultat pour l'exercice et mouvement net des soldes de comptes de report réglementaires**

The notes are an integral part of these financial statements.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

7

Embrun Hydro Cooperative Inc.
Statement of Cash Flows
For the year ended December 31

Coopérative Hydro Embrun inc.
État des flux de trésorerie
Pour l'exercice clos le 31 décembre

	2021	2020	
Cash flows from operating activities			**Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation**
Profit for the year and net movements in regulatory deferral account balances	**$ 306,894**	$ 270,453	Résultat pour l'exercice et mouvement net des soldes de comptes de report réglementaires
Adjustments to reconcile income to net cash used in operating activities:			Ajustements pour rapprocher le résultat et l'encaisse nette utilisée par les activités d'exploitation:
Amortization of property and equipment	**221,032**	216,689	Amortissement des immobilisations corporelles
Amortization of contributions in aid of construction	**(50,118)**	(47,077)	Amortissement des apports affectés à la construction
Gain on disposal of property and equipment	**-**	(28,405)	Gain sur disposition d'immobilisations corporelles
Changes in non-cash working capital			Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement
Accounts receivable	**218,880**	(101,557)	Débiteurs
Unbilled service revenue	**102,920**	(39,147)	Produits provenant de services non facturés
Accounts payable and accrued liabilities	**(173,665)**	290,431	Créditeurs et frais courus
Payments in lieu of taxes receivables / payables	**6,405**	(11,148)	Paiements tenant lieu d'impôts à recevoir / à payer
Customer deposits	**2,050**	437	Dépôts de clients
Deferred revenues	**(28,982)**	(10,042)	Produits reportés
Patronage payable	**-**	4,585	Ristournes à payer
	605,416	545,219	
Cash flows from investing activities			**Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement**
Purchase of property and equipment	**(223,164)**	(332,426)	Acquisition d'immobilisations corporelles
Changes in regulatory deferral account balances	**(156,485)**	126,170	Variation des soldes de comptes de report réglementaires
	(379,649)	(206,256)	
Cash flows from financing activities			**Flux de trésorerie liés aux activités de financement**
Increase in long-term debt	**-**	30,000	Augmentation de la dette à long terme
Repayment of long-term debt	**(161,500)**	(156,863)	Remboursement de la dette à long terme
Contributions in aid of construction	**3,147**	240,151	Apports affectés à la construction
Issuance of share capital	**2,030**	1,730	Émission de capital-actions
Redemption of share capital	**(1,610)**	(1,470)	Rachat de capital-actions
	(157,933)	113,548	
Net increase in cash	**67,834**	452,511	**Augmentation nette de la trésorerie**
Cash, beginning of the year	**1,645,999**	1,193,488	**Encaisse**, début de l'exercice
Cash, end of the year	**$ 1,713,833**	$ 1,645,999	**Encaisse**, fin de l'exercice

The notes are an integral part of these financial statements.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

8

1. Cooperative's Information

The Embrun Hydro Cooperative Inc.'s (the "Cooperative") main business activity is the distribution of electricity under a license issued by the Ontario Energy Board ("OEB"). The Cooperative owns and operates an electricity distribution system, which delivers electricity to approximately 2,463 customers located in Embrun, Ontario.

The Province, through its regulator the OEB exercises statutory authority through setting or approving all rates charged by the Cooperative and establishing standards of service for the Cooperative's customers. Rates are set by the OEB on an annual basis for January 1 to December 31.

Operating in regulated environment exposes the Cooperative to regulatory and recovery risks.

Regulatory risk is the risk that the Province and its regulator, the OEB, could establish a regulatory regime that imposes conditions that restrict the electricity distribution business from achieving an acceptable rate of return that permits financial sustainability of its operations including the recovery of expenses incurred for the benefit of other market participants in the electricity industry such as transition costs and other regulatory assets. All requests for changes in electricity distribution charges require the approval of the OEB.

1. Renseignements sur la Coopérative

La principale activité de la Coopérative Hydro Embrun inc. (la "Coopérative") est la distribution d'énergie électrique en vertu d'un permis de la Commission de l'énergie de l'Ontario (la « CEO »). La Coopérative détient et exploite un réseau de distribution d'énergie électrique, qui fournit de l'électricité à environ 2 463 clients à Embrun (Ontario).

Par l'entremise de la CEO, son organisme de réglementation, la Province détient le pouvoir légal pour établir et approuver tous les tarifs demandés par la Coopérative, ainsi que pour établir les normes de services des clients de la Coopérative. Les tarifs sont fixés par la CEO sur une base annuelle, soit du 1er janvier au 31 décembre.

Comme elle exerce ses activités dans un environnement réglementé, la Coopérative est exposée au risque réglementaire et au risque de recouvrement.

Le risque réglementaire est le risque que la Province et son organisme de réglementation, la CEO, mettent sur pied un programme de réglementation qui imposerait des conditions interdisant au secteur de la distribution de l'énergie électrique de fixer un taux de rendement acceptable assurant la viabilité financière de ses activités commerciales, y compris le recouvrement des dépenses engagées pour aider les autres acteurs du marché de l'énergie électrique, comme des coûts de transition et d'autres actifs réglementaires. Toutes les demandes de modification des charges de distribution de l'énergie électrique doivent être approuvées par la CEO.

1. Cooperative's Information (continued)

Regulatory developments in Ontario's electricity industry, including current and possible future consultations between the OEB and interested stakeholders, may affect distribution rates and other permitted recoveries in the future. Embrun Hydro Cooperative Inc. is subject to a cost of service regulatory mechanism under which the OEB establishes the revenues required (i) to recover the forecast operating costs, including depreciation and amortization and income taxes, of providing the regulated service, and (ii) to provide a fair and reasonable return on utility investment, or rate base. As actual operating conditions may vary from forecast, actual returns achieved can differ from approved returns.

The address of the Cooperative's corporate office and principal place of business is 821 Notre-Dame Street, Suite 200, Embrun, Ontario, Canada.

1. Renseignements sur la Coopérative (suite)

Le développement de la réglementation au sein du marché de l'électricité en Ontario, y compris les consultations actuelles et potentielles entre la CEO et les parties intéressées, peuvent avoir une incidence sur les tarifs de distribution et les autres éléments de recouvrement autorisés à l'avenir. La Coopérative Hydro Embrun inc. doit acquitter un coût de service dans le cadre d'un mécanisme réglementaire en vertu duquel la CEO établit les produits nécessaires pour i) recouvrer les coûts d'exploitation prévus, tels que l'amortissement et l'impôt sur le revenu, pour fournir le service réglementé et ii) pour offrir un rendement ou une assiette tarifaire justes et raisonnables sur les services publics. Puisque les conditions d'exploitation peuvent s'avérer différentes des prévisions, les rendements réels obtenus peuvent être différents des rendements approuvés.

L'adresse du siège social de la Coopérative et de son principal établissement est le 821 rue Notre-Dame, Suite 200, Embrun (Ontario), Canada.

2. Basis of Presentation

a) Statement of compliance
The financial statements of Embrun Hydro Cooperative Inc. have been prepared in accordance with International Financial Reporting Standards ("IFRS") as issued by the International Accounting Standards Board ("IASB").

The financial statements were authorized for issue by the Board of Directors on DATE ENG.

b) Basis of measurement
The financial statements have been prepared on a historical cost basis.

The financial statements are presented in Canadian dollars (CDN$), which is also the Cooperative's functional currency, and all values are rounded to the nearest dollar, unless when otherwise indicated.

2. Mode de présentation

a) Déclaration de conformité
Les états financiers de la Coopérative Hydro Embrun inc. ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

La publication des états financiers a été autorisée par le Conseil d'administration DATE FR.

b) Mode d'évaluation
Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique.

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, qui est également la monnaie fonctionnelle de la Coopérative, et à moins d'indication contraire, tous les montants ont été arrondis au dollars près.

2. Basis of Presentation (continued)

c) Judgment and Estimates

The preparation of financial statements in compliance with IFRS requires management to make certain critical accounting estimates. It also requires management to exercise judgment in applying the Cooperative's accounting policies. The areas involving critical judgments and estimates in applying accounting policies that have the most significant risk of causing material adjustment to the carrying amounts of assets and liabilities recognized in the financial statements within the next financial year are:

- The recognition and measurement of regulatory deferral account balances (Note 3);
- The determination of useful lives of property and equipment;
- The determination of impairment of accounts receivable and unbilled service revenues; and the incorporation of forward-looking information into the measurement of the expected credit loss ("ECL") (Note 6);
- The determination for the provision for Payment in Lieu of Taxes since there are many transactions and calculations for which the ultimate tax determination is uncertain (Note 7); and
- The assessment of the duration and severity of the developments related to the COVID-19 pandemic is subject to significant uncertainty; accordingly, judgments, estimates and assumptions related to the impact of the pandemic that may have a material adverse effect on the Cooperative's operations, financial results and condition in future periods, made by management in the preparation of the financial statements are also subject to significant uncertainty.

In addition, in preparing the financial statements the notes to the financial statements were ordered such that the most relevant information was presented earlier in the notes and the disclosures that management deemed to be immaterial were excluded from the notes to the financial statements. The determination of the relevance and materiality of disclosures involved significant judgement.

2. Mode de présentation (suite)

c) Jugement et estimations

La préparation des états financiers selon les IFRS exige que la direction fasse appel à certaines estimations comptables critiques. Elle exige également que la direction fasse preuve de jugement lors de l'application des méthodes comptables de la Coopérative. Les secteurs exigeant un jugement ou des estimations critiques dans l'application des méthodes comptables et pour lesquels le risque d'ajustement significatif aux valeurs comptables des actifs et passifs constatés dans les états financiers du prochain exercice est le plus important sont les suivants :

- La comptabilisation et l'évaluation des soldes de comptes de report réglementaires (Note 3);
- La détermination de la durée de vie utile des immobilisations corporelles;
- La détermination de la dépréciation des débiteurs et des produits provenant de services non facturés; et l'incorporation d'informations prospectives dans l'évaluation de la perte de crédit attendue ("PCA") (Note 6);
- la détermination de la provision pour paiement tenant lieu d'impôts, compte tenu du nombre élevé de transactions et de calculs pour lesquels la détermination finale des impôts est incertaine (Note 7); et
- L'évaluation de la durée et de la gravité des développements liés à la pandémie de COVID-19 est sujette à une incertitude importante; par conséquent, les jugements, estimations et hypothèses liés à l'impact de la pandémie qui pourraient avoir un effet défavorable important sur les opérations, les résultats financiers et la situation financière de la Coopérative dans les périodes futures, formulés par la direction lors de la préparation des états financiers, sont également sujets à une incertitude importante.

De plus, les notes aux états financiers ont été préparées de manière à présenter les renseignements les plus pertinents en premier et à exclure toute information jugée non significative par la direction. L'évaluation du caractère pertinent ou significatif de ces informations repose largement sur le jugement.

3. Regulatory Deferral Account Balances

Regulatory deferral account balances are recognized and measured initially and subsequently at cost. They are assessed for impairment on the same basis as other non-financial assets.

Regulatory deferral account credit balances are associated with the collection of certain revenues earned in the current period or in prior period(s), that are expected to be returned to consumers in future periods through the rate-setting process.

Regulatory deferral account debit balances represent future revenues associated with certain costs incurred in the current period or in prior period(s), that are expected to be recovered from consumers in future periods through the rate-setting process. Management continually assesses the likelihood of recovery of regulatory assets. If recovery through future rates is no longer considered probable, the amounts would be charged to the results of operations in the period that the assessment is made.

3. Soldes de comptes de report réglementaires

Les soldes de comptes de report réglementaires sont comptabilisés et évalués au coût, initialement et ultérieurement. Ils sont évalués pour dépréciation selon la même méthode que celle utilisée pour les autres actifs non financiers.

Les soldes créditeurs de comptes de report réglementaires sont associés à certains revenus gagnés au cours de la présente période ou des périodes antérieures, dont le retour aux consommateurs est prévu au cours des périodes futures par le biais du processus d'établissement de tarifs.

Les soldes débiteurs de comptes de report réglementaires représentent les revenus futurs associés à certains coûts engagés au cours de la présente période ou des périodes antérieures, dont le recouvrement auprès des clients est prévu dans les périodes futures par le biais du processus d'établissement de taux. La direction évalue continuellement la possibilité de recouvrement des actifs réglementaires. Si le recouvrement par le biais de tarifs ultérieurs n'était plus jugé probable, les montants seraient portés en charges dans les résultats d'exploitation au cours de la période durant laquelle l'évaluation est réalisée.

3. Regulatory Deferral Account Balances
(continued)

All amounts deferred as regulatory deferral account debit balances are subject to approval by the OEB. As such, amounts subject to deferral could be altered by the regulators. Remaining recovery periods are those expected and the actual recovery or settlement periods could differ based on OEB approval. Due to previous, existing or expected future regulatory articles or decisions, the Cooperative has the following amounts expected to be recovered by customers (returned to customers) in future periods and as such regulatory deferral account balances are comprised of:

3. Soldes de comptes de report réglementaires
(suite)

Tous les montants reportés en tant que soldes débiteurs de comptes de report réglementaires sont assujettis à l'approbation de la CEO. En d'autres termes, les montants à reporter pourraient être modifiés par l'organisme de réglementation. Les périodes de recouvrement restantes correspondent aux périodes prévues. Quant aux périodes réelles de recouvrement ou de règlement, elles pourraient changer en fonction de l'approbation de la CEO. Compte tenu des décisions et articles de règlement antérieurs, existants ou à venir, la Coopérative détient des montants dont elle a prévu le recouvrement auprès des clients (ou le retour aux clients) au cours de périodes ultérieures, comme il est indiqué ci-dessous. Par conséquent, les soldes de comptes de report réglementaires sont les suivants :

Regulatory Deferral Account Debit (Credit) / Soldes débiteurs (créditeurs) de comptes de report réglementaires

	Hydro one recovery / Recouvrement par Hydro One	Rebassing costs / Frais de rebassing	Deferred tax / Impôt différé	"RARA" recovery / Recouvrement "CARR"	
December 31, 2019	$ 40,297	$ 51,325	$ 55,942	$ 33,679	31 décembre 2019
Balances arising in the period	(15,975)	(17,111)	14,505	(18,330)	Soldes au cours de la période
December 31, 2020	24,322	34,214	70,447	15,349	31 décembre 2020
Balances arising in the period	14,425	(16,611)	13,942	5,714	Soldes au cours de la période
December 31, 2021	**$ 38,747**	**$ 17,603**	**$ 84,389**	**$ 21,063**	31 décembre 2021

	Settlement variances / Écarts de règlement	Bill 210 regulatory cost / Coût réglementaire du projet de loi 210	**Net Regulatory (liabilities) Assets / Actifs (passifs) réglementaires nets**	
December 31, 2019	$ (186,505)	$ (7,320)	$ (12,582)	31 décembre 2019
Balances arising in the period	(66,089)	(8,665)	(111,665)	Soldes au cours de la période
December 31, 2020	(252,594)	(15,985)	(124,247)	31 décembre 2020
Balances arising in the period	161,420	(8,463)	170,427	Soldes au cours de la période
December 31, 2021	**$ (91,174)**	**$ (24,448)**	**$ 46,180**	31 décembre 2021

3. Regulatory Deferral Account Balances (continued)

Rebassing costs
Every five years, the Cooperative has to file a request to the OEB for the approval of its billing rates. The costs incurred are recorded as a regulatory asset and are amortized using the straight-line method over a five year period.

Deferred tax
The recovery from, or refund to, customers of future income taxes through future rates is recognized as a regulatory deferral account balance. The deferred tax asset balance is presented within the total regulatory deferral account balances presented in the statement of financial position.

"RARA" recovery
On December 23, 2013 the OEB ordered that the approved regulatory asset balances be aggregated into a single regulatory account. The approved balance will be recovered over periods of 1 and 2 years. The RARA is credited with recovery amounts and is debited by OEB prescribed carrying charges.

Settlement variances
This account is comprised of the variances between amounts charged by the Cooperative to customers, based on regulated rates, and the corresponding cost of non-competitive electricity service incurred by the Cooperative after May 1, 2002. The settlement variances relate primarily to service charges, non-competitive electricity charges, imported power charges and the global adjustment.

Bill 210 regulatory cost
This account is comprised of the variances between amounts charged by the Cooperative to customers, based on regulated rates, and the corresponding cost relating to the wireline telecom attachments to their distribution poles and the energy retailer service charges.

3. Soldes de comptes de report réglementaires (suite)

Frais de rebassing
À tous les cinq ans, la Coopérative doit faire une demande à la CEO pour l'approbation des taux de facturation. Les coûts engendrés pour cette demande sont comptabilisés en tant qu'actif réglementé et sont amortis selon la méthode linéaire sur une période de cinq ans.

Impôt différé
Le recouvrement d'impôts différés auprès des clients (ou leur remboursement aux clients) par le biais de tarifs ultérieurs est comptabilisé dans le solde de compte de report réglementaire. Le solde des actifs d'impôt différé est présenté dans l'état de la situation financière sous le total des soldes de comptes de report réglementaires.

Recouvrement "CARR"
Le 23 décembre 2013, la CEO a exigé que le solde des actifs réglementés autorisés soient combinés dans un seul compte réglementé. Le solde autorisé de ce compte sera recouvert sur des périodes de 1 et 2 ans. Le CARR est crédité avec les montants récupérés et est débité par les frais d'intérêts prescrits par la CEO.

Écarts de règlement
Ce compte comprend les écarts entre les montants facturés aux clients par la Coopérative établis selon les tarifs réglementés, ainsi que le coût correspondant du service d'électricité non concurrentiel encouru par la Coopérative après le 1er mai 2002. Les écarts de règlement sont liés principalement aux frais d'administration, aux frais d'électricité non concurrentiels, aux frais d'importation de l'énergie et aux ajustements généraux.

Coût réglementaire du projet de loi 210
Ce compte comprend les écarts entre les montants facturés aux clients par la Coopérative établis selon les tarifs réglementés, ainsi que le coût correspondant qui sont liés aux branchements de télécommunications par fil à leurs poteaux de distribution et les frais de service des détaillants d'énergie.

4. Property and Equipment

Major spares such as spare transformers and other items kept as standby/back up equipment are accounted for as property and equipment since they support the Cooperative's distribution system reliability.

Depreciation of property and equipment is recorded in the Statement of operations on a straight-line basis over the estimated useful life of the related asset. The estimated useful lives, residual values and depreciation methods are reviewed at the end of each annual reporting period.

The estimated useful lives are as follows:

Computers	20%
Distribution system	1.67 to/à 2.86%
Office equipment	10%
Smart meters	6.67%
Tools	10%
Land is not depreciated	

4. Immobilisations corporelles

Les pièces de remplacements majeures, comme les transformateurs et les autres éléments conservés comme équipement de rechange, sont comptabilisées dans les immobilisations corporelles, car elles assurent la fiabilité du réseau de distribution de la Coopérative.

L'amortissement des immobilisations corporelles est comptabilisé dans l'état des résultats selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs correspondants. Les durées de vie utiles estimatives, les valeurs résiduelles et les méthodes d'amortissement sont révisées annuellement à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.
Les durées de vie utiles estimatives se détaillent comme suit :

Ordinateurs	
Système de distribution	
Équipement de bureau	
Compteurs intelligents	
Outils	
Les terrains n'ont pas été amortis	

4. Property and Equipment (continued)

Property and equipment consists of the following:

4. Immobilisations corporelles (suite)

Ces immobilisations corporelles sont les suivantes :

	Land / Terrain	Computers / Ordinateurs	Distribution system / Système de distribution	Office equipment / Équipement de bureau	
Cost					**Coût**
Balance at December 31, 2019	$ 56,900	$ 180,257	$ 7,466,697	$ 62,221	Solde, au 31 décembre 2019
Additions	-	1,246	318,806	3,431	Acquisitions
Disposals	-	-	28,405	-	Disposals
Balance at December 31, 2020	56,900	181,503	7,813,908	65,652	Solde, au 31 décembre 2020
Additions	-	35,504	175,492	75	Acquisitions
Balance at December 31, 2021	**$ 56,900**	**$ 217,007**	**$ 7,989,400**	**$ 65,727**	Solde, au 31 décembre 2021
Depreciation and impairment losses					**Amortissement et pertes de valeur**
Balance at December 31, 2019	$ -	$ 149,369	$ 2,141,891	$ 50,938	Solde, au 31 décembre 2019
Depreciation for the year	-	5,583	180,298	2,491	Amortissement pour l'exercice
Balance at December 31, 2020	-	154,952	2,322,189	53,429	Solde, au 31 décembre 2020
Depreciation for the year	-	8,720	182,097	1,197	Amortissement pour l'exercice
Balance at December 31, 2021	**$ -**	**$ 163,672**	**$ 2,504,286**	**$ 54,626**	Solde, au 31 décembre 2021
Carrying amounts					**Valeur comptable**
At December 31, 2020	**$ 56,900**	**$ 26,551**	**$ 5,491,719**	**$ 12,223**	Au 31 décembre 2020
At December 31, 2021	**$ 56,900**	**$ 53,335**	**$ 5,485,114**	**$ 11,101**	Au 31 décembre 2021

4. Property and Equipment (continued)

4. Immobilisations corporelles (suite)

	Smart meters / Compteurs intelligents	Tools / Outils	Total / Total	
Cost				**Coût**
Balance at December 31, 2019	$ 402,851	$ 15,901	$ 8,184,827	Solde, au 31 décembre 2019
Additions	8,943	-	332,426	Acquisitions
Disposals	-	-	28,405	Dispositions
Balance at December 31, 2020	411,794	15,901	8,545,658	Solde, au 31 décembre 2020
Additions	12,093	-	223,164	Acquisitions
Balance at December 31, 2021	**$ 423,887**	**$ 15,901**	**$ 8,768,822**	Solde, au 31 décembre 2021
Depreciation and impairment losses				**Amortissement et pertes de valeur**
Balance at December 31, 2019	$ 170,000	$ 9,437	$ 2,521,635	Solde, au 31 décembre 2019
Depreciation for the year	27,155	1,162	216,689	Amortissement pour l'exercice
Balance at December 31, 2020	197,155	10,599	2,738,324	Solde, au 31 décembre 2020
Depreciation for the year	27,856	1,162	221,032	Amortissement pour l'exercice
Balance at December 31, 2021	**$ 225,011**	**$ 11,761**	**$ 2,959,356**	Solde, au 31 décembre 2021
Carrying amounts				**Valeur comptable**
At December 31, 2020	**$ 214,639**	**$ 5,302**	**$ 5,807,334**	Au 31 décembre 2020
At December 31, 2021	**$ 198,876**	**$ 4,140**	**$ 5,809,466**	Au 31 décembre 2021

During the year, the Cooperative purchased property and equipement in which $- (2020 - $64,900) is included in the accounts payables and accrued liabilities.

Au cours de l'exercice, la Coopérative a acquis des immobilisations corporelles dont un solde de - $ (2020 - 64 900 $) est inclus dans les créditeurs et frais courus.

5. Revenue Recognition

As a licensed distributor, the Cooperative is responsible for billing customers for electricity generated by third parties and the related costs of providing electricity service, such as transmission services and other services provided by third parties. The Cooperative is required, pursuant to regulation, to remit such amounts to these third parties, irrespective of whether the Cooperative ultimately collects these amounts from customers. The Cooperative has presented the electricity revenues on a gross basis.

Revenues from the sale and distribution of electricity is recognized on an accrual basis, including unbilled revenues accrued in respect of electricity delivered but not yet billed. Sale and distribution of energy revenue is comprised of customer billings for distribution service charges. Customer billings for distribution service charges are recorded based on meter readings.

Other revenues, which include revenues from pole rentals, retailers' revenue and other revenues are recognized at the time services are provided. Where the Cooperative has an ongoing obligation to provide services, revenues are recognized as the service is performed and amounts billed in advance are recognized as deferred revenue.

Certain assets may be acquired or constructed with financial assistance in the form of contributions from customers when the estimated revenue is less than the cost of providing service or where special equipment is needed to supply the customers' specific requirements. Since the contributions will provide customers with ongoing access to the supply of electricity, these contributions are classified as contributions in aid of construction and are amortized as revenue on a straight-line basis over the useful life of the constructed or contributed asset.

When an asset is received as a capital contribution, the asset is initially recognized at its fair value, with the corresponding amount recognized as contributions in aid of construction.

5. Comptabilisation des produits

À titre de distributeur autorisé, la Coopérative est responsable de la facturation aux clients pour l'électricité produite par des tiers et pour les coûts liés à la fourniture de services d'électricité tels que les services de transmission et d'autres services fournis par des tiers. En vertu de la réglementation, la Coopérative doit remettre ces montants à ces tiers, et ce, sans égard au fait que la Coopérative, ultimement, recouvre ou non ces montants auprès des clients. La Coopérative a présenté les produits tirés de ces activités sur une base brute.

Les produits tirés de la vente et de la distribution d'électricité sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilisation d'exercice et comprennent les produits non facturés courus relativement à l'électricité fournie, mais non encore facturée. Les produits tirés de la vente et de la distribution d'énergie comprennent les montants facturés aux clients en guise de frais administratifs de distribution. Ces montants sont comptabilisés à partir des relevés de compteurs.

Les autres produits, tels que les produits tirés de la location des poteaux, les produits des détaillants et les autres produits, sont comptabilisés au moment où le service est fourni. Dans les cas où la Coopérative a une obligation permanente de fournir un service, les produits sont comptabilisés à mesure que le service est fourni et les montants facturés d'avance sont comptabilisés en tant que produits reportés.

Lorsque les produits estimés sont moindres que les coûts liés à la prestation des services ou lorsque de l'équipement spécial est nécessaire pour répondre aux besoins spécifiques des clients, certaines immobilisations peuvent être acquises ou construites grâce à un soutien financier obtenu sous la forme d'apports de clients. Comme ces apports permettent d'assurer la fourniture continue d'électricité aux clients, ils sont classés en tant qu'apports affectés à la construction et sont amortis en tant que produits selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile des immobilisations construites ou des apports d'actifs.

Les apports de capital sont d'abord comptabilisés à leur juste valeur, et les montants correspondants sont comptabilisés en tant qu'apports affectés à la construction.

5. Revenue Recognition (continued)

The continuity of deferred contributions in aid of construction is as follows:

	2021	2020	
Net deferred contributions, beginning of year	$ 1,533,339	$ 1,340,265	Apports reportés nets au début de l'exercice
Contributions in aid of construction received	3,147	240,151	Apports reçus affectés à la construction
Contributions in aid of construction recognized as other revenue	(50,118)	(47,077)	Apports affectés à la construction comptabilisés à titre d'autres produits
Net deferred contributions, end of year	$ 1,486,368	$ 1,533,339	Apports reportés nets, à la fin de l'exercice

All contributions in aid of construction are cash contributions. There has not been any contributions of property and equipment.

5. Comptabilisation des produits (suite)

La continuité des apports reportés affectés à la construction se détaille comme suit :

Tous les apports affectés à la construction sont des apports en trésorerie. Il n'y a pas eu d'apports d'immobilisations corporelles.

6. Accounts Receivable, Unbilled Service Revenue and Customer Deposits

Unbilled service revenue reflects the electricity delivered but not yet billed to customers. Customer billings generally occurs within 30 days of delivery.

Customer deposits represents cash deposits from electricity distribution customers and retailers, as well as construction deposits. Deposits from electricity distribution customers are refundable to customers demonstrating an acceptable level of credit risk as determined by the Cooperative in accordance with policies set out by the OEB or upon termination of their electricity distribution service.

6. Débiteurs, produits provenant de services non facturés et dépôts de clients

Les produits provenant de services non facturés reflètent l'électricité livré mais qui n'est pas encore facturé aux clients. La facturation du client est généralement effectuée dans les 30 jours suivant la livraison.

Les dépôts de clients sont constitués des dépôts en trésorerie provenant des clients et des détaillants de distribution d'électricité, ainsi que des dépôts pour la construction. Les dépôts provenant des clients de distribution d'électricité sont remboursables aux clients lorsque leur niveau de risque de crédit devient acceptable selon le jugement de la Coopérative, lequel est fondé sur les politiques de la CEO, ou lorsque leur contrat de distribution d'électricité prend fin.

6. Accounts Receivable, Unbilled Service Revenue and Customer Deposits (continued)

Recognition and initial measurement
The Cooperative initially recognizes accounts receivable on the date on which they are originated and unbilled service revenue on the date on which the Cooperative delivers the electricity but has not yet billed the customer. Accounts receivable and unbilled service revenue are initially measured at fair value.

The Cooperative initially recognizes customer deposits on the date on which the Cooperative receives the deposit. Customer deposits are initially measured at fair value.

Classification and subsequent measurement
Accounts receivable and unbilled service revenue are classified and subsequently measured at amortized cost, using the effective interest rate method, because they meet the solely payments of principal and interest criterion and are held within a business model whose objective is to hold financial assets in order to collect contractual cash flows. The carrying amount is reduced through the use of a loss allowance and the amount of the related loss allowance is recognized in profit or loss. Subsequent recoveries of receivables and unbilled service revenue previously provisioned are credited to profit or loss.

Customer deposits are classified and subsequently measured at amortized cost, using the effective interest rate method.

Fair value measurement
Due to its short term nature, the carrying amounts of accounts receivable and unbilled service revenue approximates their fair value.

The fair value of customer deposits approximates their carrying amounts taking into account interest accrued on the outstanding balance.

6. Débiteurs, produits provenant de services non facturés et dépôts de clients (suite)

Comptabilisation et évaluation
La Coopérative comptabilise initialement les débiteurs à la date à laquelle ils sont générés et les produits provenant de services non facturés à la date à laquelle la Coopérative livre l'électricité mais n'a pas encore facturé le client. Les produits des services à recevoir et non facturés sont initialement évalués à la juste valeur.

La Coopérative comptabilise initialement les dépôts de clients à la date à laquelle elle les reçoit. Les dépôts de clients sont initialement évalués à la juste valeur.

Classification et évaluation subséquente
Les débiteurs et produits provenant de services non facturés sont classés et ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, car ils respectent le critère du paiement du principal et des intérêts uniquement et sont détenus dans un modèle d'entreprise dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin de collecter les flux de trésorerie contractuels. La valeur comptable est réduite par l'utilisation d'une provision pour perte et le montant de la provision pour perte correspondante est comptabilisé en résultat net. Les recouvrements ultérieurs de créances et les produits des services non facturés précédemment provisionnés sont crédités au compte de résultat ou perte.

Les dépôts de clients sont classés et évalués ultérieurement au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Évaluation à la juste valeur
En raison de sa nature à court terme, la valeur comptable des débiteurs et des produits provenant de services non facturés se rapproche de leur juste valeur.

La juste valeur des dépôts de clients se rapproche de leur valeur comptable en tenant compte des intérêts courus sur le solde impayé.

6. Accounts Receivable, Unbilled Service Revenue and Customer Deposits (continued)

Credit risk
Credit risk is managed through collection of security deposits from customers in accordance with directions provided by the OEB.

The Cooperative's credit risk associated with accounts receivable and unbilled service revenue is primarily related to payments from distribution customers. The Cooperative has approximately 2,463 customers, the majority of which are residential. The Cooperative considers an account receivable to be in default when the customer is unlikely to pay its credit obligations in full, without recourse by the Cooperative, such as realizing security (if any is held). Accounts are past-due (in default) when the customers have failed to make the contractually requirements payments when due, which is generally within 30 days of the billing date.

On March 25, 2020, the Ontario Government announced $9 million COVID-19 Energy Assistance Program ["CEAP"], which expanded financial support for residential customers during the COVID-19 pandemic. On June 1, 2020, the Ontario Government announced an additional $8 million for CEAP for Small Business ["CEAP-SB"], which expanded financial support for certain commercial customers. The CEAP-SB provides a one time, on-bill credit to eligible small business and registered charity customers to help them catch up on their energy bills and resume regular payments. Small business and registered charity customers may be eligible for up to $850 in support towards their electricity bill if they primarily use electricity for heating, or up to $425 otherwise. Small business and registered charity customers could also be eligible for up to $425 in support towards their natural gas bill. On December 31, 2021, the OEB determined that the Cooperative's portion for CEAP is $5,029. The Cooperative does not expect any impact to net income arising from the additional funding.

6. Débiteurs, produits provenant de services non facturés et dépôts de clients (suite)

Risque de crédit
Pour gérer le risque de crédit, la Coopérative perçoit des dépôts de garantie auprès des clients conformément aux directives de la CEO.

Le risque de crédit de la Coopérative associé aux débiteurs et des produits de services non facturés est principalement lié aux paiements des clients du secteur de la distribution. La Coopérative compte environ 2 463 clients, dont la majorité sont résidentiels. La Coopérative considère qu'un compte client est en souffrance lorsqu'il est peu probable que le client s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit, sans recours de la part de la Coopérative, tel que la constitution d'une sûreté (le cas échéant). Les comptes sont en souffrance (par défaut) lorsque les clients n'ont pas effectué les paiements contractuels prévus à leur échéance, généralement dans les 30 jours suivant la date de facturation.

Le 25 mars 2020, le gouvernement de l'Ontario a annoncé le programme d'aide aux impayées d'énergie en raison de la Covid-19 de 9 millions de dollars [«AIEC»], qui a élargi le soutien financier aux clients résidentiels pendant la pandémie COVID-19. Le 1er juin 2020, le gouvernement de l'Ontario a annoncé un financement supplémentaire de 8 millions de dollars pour le AIEC pour les petites entreprises [«AIEC-PE»], qui a élargi le soutien financier à certains clients commerciaux. Le AIEC-PE offre un crédit ponctuel sur facture aux petites entreprises admissibles et aux clients des organismes de bienfaisance enregistrés pour les aider à rattraper leurs factures d'énergie et à reprendre leurs paiements réguliers. Les clients des petites entreprises et des organismes de bienfaisance enregistrés peuvent être admissibles à un maximum de 850 $ pour couvrir leur facture d'électricité s'ils utilisent principalement l'électricité pour le chauffage, ou jusqu'à 425 $ dans le cas contraire. Les clients des petites entreprises et des organismes de bienfaisance enregistrés pourraient également être admissibles à un maximum de 425 $ pour couvrir leur facture de gaz naturel. Le 31 décembre 2021, la CEO a déterminé que la part de la Coopérative pour le AIEC était de 5 029$. La Coopérative ne prévoit aucun impact sur le revenu net découlant du financement supplémentaire.

6. Accounts Receivable, Unbilled Service Revenue and Customer Deposits (continued)

Credit risk (continued)

The Cooperative considers an account receivable and unbilled service revenues to be credit-impaired when the customer has amounts more than 90 days past the billing date.

The following table provides information about the exposure to credit risk and ECLs for accounts receivable and unbilled service revenue by level of delinquency.

6. Débiteurs, produits provenant de services non facturés et dépôts de clients (suite)

Risque de crédit (suite)

La Coopérative considère que les débiteurs et produits provenant de services non facturés sont dépréciés lorsque le client a des montants supérieurs à 90 jours après la date de facturation.

Le tableau suivant fournit des informations sur l'exposition au risque de crédit et aux PCA pour les produits de comptes clients et de services non facturés, par niveau de défaillance.

	2021			2020			
Past billing date	**Gross / Brute**	**Loss Allowance / Provision de perte**	**Net**	Gross / Brute	Loss Allowance / Provision de perte	Net	
Less than 30 days and unbilled amounts	**$ 825,397**	**$ -**	**$ 825,397**	$1,133,800	$ -	$1,133,800	Moins que 30 jours et montants non facturés
30-60 days	**9,625**	**-**	**9,625**	14,280	-	14,280	30-60 jours
61-90 days	**6,344**	**-**	**6,344**	10,274	-	10,274	61-90 jours
More than 90 days	**15,064**	**(11,726)**	**3,338**	22,150	(14,000)	8,150	Plus que 90 jours
	$ 856,430	**$ (11,726)**	**$ 844,704**	$1,180,504	$ (14,000)	$1,166,504	

The Cooperative measures the loss allowance at an amount equal to the lifetime ECL for accounts receivables and unbilled service revenue. The lifetime ECL is estimated based on the expected losses over the expected life of the accounts receivable and unbilled service revenue arising from default events occurring in the lifetime of the instrument.

La Coopérative évalue l'indemnité de perte à un montant égal à la durée de vie cumulative des débiteurs et produits provenant de services non facturés. La durée de vie PCA est estimée sur la base des pertes attendues sur la durée de vie attendue des débiteurs et produits provenant de services non facturés découlant d'événements de défaillance survenant au cours de la durée de vie de l'instrument.

6. Accounts Receivable, Unbilled Service Revenue and Customer Deposits (continued)

Credit risk (continued)
The Cooperative uses a provision matrix to measure the lifetime ECL of accounts receivable and unbilled service revenue from individual customers which accounts for exposures in different customer classes. Expected credit loss is measured on the basis of a loss rate approach. The Cooperative develops loss rates based on historical default and loss experiences for its' customers, adjusted for current economic conditions and forecasts of future economic conditions including local unemployment rates, local economic outlook, credit environment and other relevant economic variables impacting subsets of the Cooperative's customers. The same factors are considered when determining whether to write off accounts receivable and unbilled service revenue amounts. This generally occurs when there is no realistic prospect of recovery. However accounts written off could still be subject to enforcement activities. No accounts are written off directly to the provision for credit losses.

6. Débiteurs, produits provenant de services non facturés et dépôts de clients (suite)

Risque de crédit (suite)
La Coopérative utilise une matrice de provision pour mesurer la durée de vie PCA des débiteurs et produits provenant de services non facturés de clients individuels, qui comptabilise les expositions dans différentes catégories de clients. La perte de crédit attendue est mesurée selon une approche du taux de perte. La Coopérative élabore les taux de perte en fonction des expériences passées en matière de défauts et de pertes pour ses clients, ajustés aux conditions économiques actuelles et aux prévisions, y compris les taux de chômage locaux, les perspectives économiques locales, l'environnement du crédit et d'autres variables économiques pertinentes affectant des sous-ensembles de clients de la Coopérative. Les mêmes facteurs sont pris en compte pour déterminer s'il faut radier des montants liés aux débiteurs et aux produits provenant de services non facturés. Cela se produit généralement lorsqu'il n'y a aucune attente réaliste de reprise. Toutefois, les comptes radiés pourraient toujours faire l'objet d'activités de recouvrement. Aucun compte n'est radié directement dans la provision pour pertes sur créances.

6. Accounts Receivable, Unbilled Service Revenue and Customer Deposits (continued)

Credit risk (continued)
As a result of the COVID-19 pandemic and material disruptions to businesses and the economy, the Cooperative's credit risk has increased due to some customers not being able to pay their electricity bills when due, and the Cooperative's security interest or other measures, if any, may also not provide sufficient protection. In addition, certain measures were introduced by governments and regulators which prevented the disconnection of customers for nonpayment, which has also increased the credit risk of the Cooperative. The Cooperative considers the current economic and credit conditions to determine the loss allowance of its accounts receivable. Given the high degree of uncertainty caused by the COVID-19 outbreak, the estimates and judgments made by management in the preparation of the expected credit loss allowance are subject to a high degree of estimation uncertainty. Based on the Cooperative's current estimates and assumptions, which are based on the recent trend for customer collections and current and forecasted economic and other conditions, the expected credit loss provision has been adjusted to account for the higher level of expected customer defaults. The Cooperative continues to actively monitor its exposure to credit risk.

6. Débiteurs, produits provenant de services non facturés et dépôts de clients (suite)

Risque de crédit (suite)
En raison de la pandémie COVID-19 et des perturbations importantes aux entreprises et à l'économie, le risque de crédit de la Coopérative a augmenté en raison du fait que certains clients ne sont pas en mesure de payer leurs factures d'électricité à l'échéance et de la sûreté de la Coopérative ou d'autres mesures, le cas échéant, pouvant également ne pas offrir une protection suffisante. De plus, certaines mesures ont été introduites par les gouvernements et les régulateurs qui ont empêché la déconnexion des clients pour non-paiement, ce qui a également augmenté le risque de crédit de la Coopérative. La Coopérative tient compte des conditions économiques et de crédit actuelles pour déterminer la provision pour pertes de ses débiteurs. Compte tenu du degré élevé d'incertitude causé par COVID-19, les estimations et les jugements faits par la direction lors de la préparation de la provision pour perte de crédit attendue sont soumis à un degré élevé d'incertitude d'estimation. Sur la base des estimations et hypothèses actuelles de la Coopérative, qui sont fondées sur la tendance récente des recouvrements de clients et sur les conditions économiques et autres actuelles et prévues, la provision pour pertes de crédit attendues a été ajustée pour tenir compte du niveau plus élevé de défauts de paiement attendus des clients. La Coopérative continue de surveiller activement son exposition au risque de crédit.

7. Payments in Lieu of Taxes Receivables (Payable)

The Cooperative is a Municipal Electricity Utility ("MEU") for purposes of the payments in lieu of taxes ("PILs") regime contained in the Electricity Act, 1998. As an MEU, the Cooperative is exempt from tax under the Income Tax Act (Canada) and the Corporations Tax Act (Ontario).

Under the Electricity Act, 1998, the Cooperative is required to make, for each taxation year, PILs to Ontario Electricity Financial Corporation ("OEFC"). These payments are calculated in accordance with the rules for computing taxable income and taxable capital and other relevant amounts contained in the Income Tax Act (Canada) and the Corporation Tax Act (Ontario) as modified by the Electricity Act, 1998, and related regulations.

PILs expense comprises of current and deferred tax. Current tax and deferred tax are recognized in net income except to the extent that it relates to items recognized directly in equity or regulatory deferral account balances (See Note 3).

Significant judgment is required in determining the provision for PILs. There are many transactions and calculations undertaken during the ordinary course of business for which the ultimate tax determination is uncertain. The Cooperative recognizes liabilities for anticipated tax audit issues based on the Cooperative's current understanding of the tax law. Where the final tax outcome of these matters is different from the amounts that were initially recorded, such differences will impact the current and deferred tax provisions in the period in which such determination is made.

7. Paiement tenant lieu d'impôts à recevoir (à payer)

Aux fins du régime de paiements tenant lieu d'impôts dans la *Loi de 1998 sur l'électricité*, la Coopérative est considérée comme un service municipal d'électricité. À ce titre, elle est exonérée des impôts exigibles en vertu de *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de la *Loi sur l'imposition des corporations* (Ontario).

En vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, la Coopérative doit verser des paiements tenant lieu d'impôts à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (la « SFIEO ») pour chaque exercice. Le calcul de ces paiements est déterminé par les règlements sur le calcul du revenu imposable, du capital imposable et de tout autre montant pertinent prévus par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et la *Loi sur l'impôt des corporations* (Ontario), et peut être modifié par la *Loi de 1998 sur l'électricité* et ses règlements d'application.

Les paiements tenant lieu d'impôts comprennent l'impôt exigible et l'impôt différé. Ces impôts sont comptabilisés en résultat net, sauf s'ils sont liés à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres ou en soldes de comptes de report réglementaires (voir la Note 3).

La détermination de la provision pour paiements tenant lieu d'impôts repose largement sur le jugement. Dans le cours normal des activités, il existe un nombre élevé de transactions et de calculs pour lesquels la détermination finale des impôts est incertaine. Advenant une vérification fiscale, la Coopérative comptabilise des provisions pour impôts selon son interprétation actuelle des lois fiscales. Toute différence entre le résultat final de cette vérification et les montants initialement comptabilisés aura une influence sur la provision pour impôt exigible et impôt différé au cours de la période où cette différence est déterminée.

7. Payments in Lieu of Taxes Receivables (Payable) (continued)

Significant components of the payments in lieu of taxes expense are as follows:

	2021	2020
Current tax		
Based on current year taxable income	**$ 26,768**	$ 20,363
Adjustments for over provision in prior periods	**12**	5,479
Total provision for payment in lieu of taxes	**$ 26,780**	$ 25,842

The income tax expense varies from amounts which would be computed by applying the Cooperative's combined statutory income tax rate as follows:

	2021	2020
Basic rate applied to profit before provision for payments in lieu of taxes	**$ 165,169**	$ 146,666
Increase (decrease) in income tax resulting from:		
Small business deduction	**(73,546)**	(45,567)
Abatement of federal income tax	**(26,940)**	(16,691)
Temporary differences	**(59,263)**	(64,045)
Other	**21,360**	5,479
Provision for payments in lieu of taxes	**$ 26,780**	$ 25,842
Effective rate applied to profit before provision for payments in lieu of taxes	**49.50 %**	49.50 %

7. Paiement tenant lieu d'impôts à recevoir (à payer) (suite)

Les composantes importantes des paiements tenant lieu d'impôts de la Coopérative s'établissent comme suit :

Impôts exigibles		
Basé sur le revenu imposable pour l'exercice en cours		
Ajustements pour provisions excédentaires des périodes précédentes		
Total de la provision pour paiement tenant lieu d'impôts		

La charge d'impôt sur le revenu diffère des montants qui seraient obtenus en appliquant le taux d'imposition combiné prévu par la loi :

Taux de base appliqué aux bénéfices avant provision pour paiements tenant lieu d'impôts		
Augmentation (diminution) de l'impôt sur le revenu découlant de :		
Déduction accordée aux petites entreprises		
Abattement d'impôt fédéral		
Écarts temporels		
Autres		
Provision pour paiements tenant lieu d'impôts		
Taux effectif appliqué aux bénéfices avant provision pour paiements tenant lieu d'impôts		

8. Share Capital

An unlimited number of common shares at $10 are authorized for issue. There are no preference shares.

	2021	2020
Issued		
1,610 shares (2020 - 1,568)	**$ 16,100**	$ 15,680

All shares are ranked equally with regards to the Cooperative's residual assets.

8. Capital-actions

Un nombre illimité d'actions ordinaires de 10$ peut être émis. Il n'y a pas d'actions privilégiées.

Émis		
1 610 actions (2020 - 1 568)		

Toutes les actions sont classées sur un pied d'égalité en ce qui a trait aux actifs résiduels de la Coopérative.

9. Long-term debt

	2021	2020
Caisse Populaire Nouvel-Horizon		
Loan, 2.9%, due in February 2033, payable by monthly instalments of $4,898, principal and interest, secured by a general security agreement covering all assets.	$ 111,764	$ 273,264
Loan from the Canada Emergency Business Account, no interest, due in December 2023, no specified terms of repayment.	30,000	30,000
	141,764	303,264
Less: current portion	(56,281)	(51,535)
	$ 85,483	$ 251,729

The principal repayments to be made during the next two years are as follows: 2022, $56,281; 2023, $85,483. These payments have been calculated under the assumption that the repayment plan will be successfully renewed, based on the present payment terms and interest rates.

9. Dette à long terme

Caisse Populaire Nouvel-Horizon

Emprunt, 2,9%, dû en février 2033, remboursable par versements mensuels de 4 898$, capital et intérêt, garanti par une sûreté générale grevant tous les actifs.

Emprunt du compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, sans intérêt, échéant en décembre 2023, sans modalité de remboursement.

Moins: tranche échéant à moins d'un an

Les versements en capital à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants: 2022, 56 281 $; 2023, 85 483 $. Ces versements ont été calculés en fonction des conditions de paiements et taux d'intérêts actuels, en partant de l'hypothèse que le renouvellement de la dette à long terme sera effectué aux conditions existantes.

10. Employee Future Benefits

Defined contribution plan

The employees of the Cooperative participate in a defined contribution pension plan. The contributions are established by a percentage of the employee's salary. The contribution payable in exchange for services rendered during a period is recognized as an expense during that period. The employer portion of amounts paid to the plan during the year was $12,793 (2020 - $12,323). The contributions were made for current service and these have been recognized in net income in the "Salaries and benefits - Employees" account.

10. Avantages sociaux futurs

Régime à cotisations définies

Les employés de la Coopérative participent à un régime de retraite à cotisations définies. Les cotisations sont établies en fonction d'un pourcentage du salaire de l'employé(e). La cotisation, qui est payable contre les services rendus durant la période, est comptabilisée en charges au cours de celle-ci. La part de l'employeur des montants payés au régime au cours de l'exercice était de 12 793 $ (2020 –12 323 $). Les cotisations ont été faites pour des services courants au cours de la période et elles ont été comptabilisées au résultat net au poste "Salaires et avantages sociaux - Employés".

11. Contract and lien

When the assets of the Police Village of Embrun were transferred to the Cooperative Hydro Embrun Inc. on November 1, 2000, the Township of Russell and the Cooperative entered into an agreement to the effect that in the event of the dissolution of the Cooperative or the sale of its assets, the funds would be managed by a committee composed of 3 members of the Cooperative and 2 members of the Council of the Township of Russell, and would be used for projects that would benefit the community of the Village of Embrun On November 3, 2020, a second agreement was reached between the parties to improve the original agreement and to give a lien to the Township of Russell on the assets of the Cooperative in the amount of $10,000,000.

11. Contrat et privilège

Lors de la cession des actifs du Village Partiellement Autonome d'Embrun à la Coopérative Hydro Embrun Inc., le 1er novembre 2000, la municipalité de Russell et la Coopérative ont conclu une entente à l'effet qu'advenant la dissolution de la Coopérative ou la vente de ses actifs, les fonds seraient gérés par un comité composé de 3 membres de la Coopérative et 2 membres du Conseil de la municipalité de Russell, et seraient utilisés pour des projets bénéfiques à la communauté du Village d'Embrun. Le 3 novembre 2020, une seconde entente fût conclue entre les parties afin d'améliorer l'entente originale et de donner un privilège à la municipalité de Russell sur les actifs de la Coopérative au montant de 10 000 000$.

12. Other Revenues / 12. Autres produits

	2021	2020	
Pole rentals	$ 6,346	$ 6,935	Location des poteaux
Amortization of contributions in aid of construction (Note 5)	50,118	47,077	Amortissement des apports affectés à la construction (Note 5)
Retaillers' revenue	2,096	2,455	Produits des détaillants
Forgivable portion of the loan from the Canada Emergency Business Account	-	10,000	Portion radiée du prêt provenant du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes
Other revenue	16,743	8,227	Autres produits
Programs	-	51,510	Programmes
	$ 75,303	$ 126,204	

13. Capital Management

The Cooperative's objective with respect to capital management is to maintain a sufficient capital base to ensure sound and prudent management.

The Cooperative considers its capital to include share capital, contributed surplus and retained earnings, as stated on the statement of financial position. There have been no changes in what the Cooperative considers to be capital since the previous year.

Capital management is the responsibility of the Cooperative's board of directors.

13. Gestion du capital

L'objectif de la Coopérative en matière de gestion du capital est d'assurer le maintien d'un capital de base suffisant pour assurer une gestion saine et prudente.

La Coopérative considère le capital action, le surplus d'apport et les bénéfices non répartis, tel que figurant à l'état de la situation financière, comme son capital. Il n'y a eu aucun changement dans ce que la Coopérative considère comme capital depuis l'exercice précédente.

La gestion du capital est sous la responsabilité du conseil d'administration de la Coopérative.

14. Commitments

The Cooperative signed a contract for the rental of its office space. This contract expires in December 2025. The annual rent payment is $18,000, increased annually by $1,200.

The Cooperative signed a contract with Tandem Energy Services Inc. for consultation services for the optimization of daily operations and for the OEB's regulatory requirements. This contract expires in December 2022. The annual payment of the consultation fees is $35,000.

The minimum annual contract payments for the next four years are as follows:

14. Engagements

La Coopérative a signé un contrat pour la location de ses bureaux. Ce contrat vient à échéance en décembre 2025. Le paiement annuel de location est de 18 000 $, augmenter annuellement par 1 200 $.

La Coopérative a signé un contrat avec Tandem Energy Services Inc. pour des services de consultation pour l'optimisation des opérations quotidiennes et pour les exigences réglementaires de la CEO. Ce contrat vient à échéance en décembre 2022. Le paiement annuel des frais de consultation est de 35 000 $.

Les paiements minimaux des engagements pour les quatre prochaines année sont les suivants :

2022	$	53,000
2023	$	19,200
2024	$	20,400
2025	$	21,600

15. Financial Instruments

Liquidity risk
The liquidity risk is the risk associated with the ability of the Cooperative to raise the necessary funds (by increasing liabilities or converting assets) to meet a financial obligation, whether or not on the statement of financial position.

The following tables present financial assets and financial liabilities on the statement of financial at book value and broken down by their remaining contractual maturities.

There have not been any changes in the risk from prior year.

15. Instruments financiers

Risque de liquidité
Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité de la Coopérative de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière, figurant ou non à l'état de la situation financière.

Les tableaux suivants présentent les actifs financiers et les passifs financiers inscrits à l'état de la situation financière à la valeur comptable et répartis selon leurs échéances contractuelles résiduelles.

Il n'y a eu aucune variation du risque par rapport à l'exercice précédent.

15. Financial Instruments (continued)

15. Instruments financiers (suite)

	2021					
	Less than 1 year / Moins de 1 an	**From 1 to 5 years / De 1 à 5 ans**	**More than 5 years / Plus de 5 ans**	**No deadline / Sans échéance précise**	**Total / Total**	
Asset						**Actif**
Cash	$ -	$ -	$ -	$ 1,713,833	$ 1,713,833	Encaisse
Accounts receivable	384,737	-	-	-	384,737	Débiteurs
Unbilled service revenue	459,967	-	-	-	459,967	Produits provenant de services non facturés
	$ 844,704	**$ -**	**$ -**	**$ 1,713,833**	**$ 2,558,537**	
Liabilities						**Passifs**
Accounts payable and accrued liabilities	$ 1,079,669	$ -	$ -	$ -	$ 1,079,669	Créditeurs et frais courus
Patronage payable	-	-	-	50,000	50,000	Ristournes à payer
Long-term debt	56,281	85,483	-	-	141,764	Dette à long terme
	$ 1,135,950	**$ 85,483**	**$ -**	**$ 50,000**	**$ 1,271,433**	

	2020					
	Less than 1 year / Moins de 1 an	**From 1 to 5 years / De 1 à 5 ans**	**More than 5 years / Plus de 5 ans**	**No deadline / Sans échéance précise**	**Total / Total**	
Asset						**Actif**
Cash	$ -	$ -	$ -	$ 1,645,999	$ 1,645,999	Encaisse
Accounts receivable	603,617	-	-	-	603,617	Débiteurs
Unbilled service revenue	562,887	-	-	-	562,887	Produits provenant de services non facturés
Total of assets	**$ 1,166,504**	**$ -**	**$ -**	**$ 1,645,999**	**$ 2,812,503**	**Total de l'actif**
Liabilities						**Passifs**
Accounts payable and accrued liabilities	$ 1,253,334	$ -	$ -	$ -	$ 1,253,334	Créditeurs et frais courus
Patronage payable	-	-	-	50,000	50,000	Ristournes à payer
Long-term debt	51,535	251,729	-	-	303,264	Dette à long terme
	$ 1,304,869	**$ 251,729**	**$ -**	**$ 50,000**	**$ 1,606,598**	

16. Standards, Amendments and Interpretations Not Yet Effective

There are no other standards, interpretations or amendments issued, but not yet effective that the Cooperative anticipates may have a material effect on the financial statements once adopted.

16. Normes, modifications et interprétations publiées, mais non encore entrées en vigueur

Il n'y a pas d'autres normes, interprétations ou modifications publiées, mais pas encore en vigueur qui, selon la coopérative, pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers une fois adoptés.

ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS – 2022

La Coopérative a reçu une nomination le 31 décembre 2021.

Le poste d'un administrateur est à pourvoir pour un terme de trois ans. Le candidat est Jean Gauthier. Sa candidature est proposée par Brent Pickup et Denis Forgues.

LES SERVICES DE LA COOPÉRATIVE

SERVICES TECHNIQUES :

- Localisation de fils
- Service souterrain
- Service aérien
- Vérification de compteurs
- Estimation des couts
- Plan et devis de subdivision
- Entretien de branches d'arbres
- Information sur la consommation mensuelle d'électricité des appareils ménagers

MODES DE PAIEMENT

- Paiement préautorisé
- Chèque
- Paiements égaux
- Comptant
- Mandat-poste
- Visa ou Mastercard en ligne